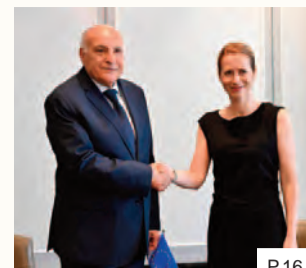


ATTAF S'ENTRETIENT AVEC LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE L'UE POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a eu un entretien bilatéral avec Mme Kaja Kallas, Haute représentante de l'Union européenne (UE) pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, en marge de la réunion ministérielle consultative arabe et des travaux de la reprise de la 165^e session ordinaire du Conseil de la Ligue des Etats arabes au niveau ministériel, tenus à Amman (Jordanie).



P.16

ENTRENOUS

Quotidien national d'information

« La vérité est comme l'eau ; elle prend la forme du récipient qui la contient. » Ibn Khaldoun

Mercredi 9 Muhharam 1448 - 24 Juin 2026 - N° 1332 : ISSN 1112-6167. www.entrenous.dz Prix :25 DA

SECTEUR ÉNERGÉTIQUE ALGÉRIEN

ARKAB EXPOSE LES RÉFORMES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES AU FMI



C'est dans le cadre des consultations périodiques organisées au titre de l'article IV des statuts du Fonds monétaire international qu'une délégation conduite par M. Charalambos Tsangarides, chef de la mission du FMI en Algérie, a été reçue mardi par M. Mohamed Arkab, ministre d'Etat chargé des Hydrocarbures, comme l'indique un communiqué émanant du ministère.

P.4

ALGÉRIE-NIGER

SAÏD SAYOUD REÇOIT UNE DÉLÉGATION DE HAUT NIVEAU DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, a reçu ce mardi à Alger une délégation de haut niveau de la République du Niger, dans le cadre de la concrétisation des relations de fraternité et de solidarité qui unissent les deux pays, indique un communiqué du ministère.

P.4

LORS DE L'INAUGURATION DE LA 57^E FIA

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SOULIGNE LA DISPOSITION DE L'ALGÉRIE À RENFORCER SES PARTENARIATS AVEC PLUSIEURS PAYS À TRAVERS DIVERS PROJETS



P.3

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a souligné lors de l'inauguration, lundi au Palais des expositions, de la 57^e édition de la Foire internationale d'Alger (FIA), la disposition de l'Algérie à renforcer ses partenariats économiques avec plusieurs pays à travers divers projets d'investissement.

FOOT / COUPE DU MONDE 2026 (GR. J/2E JOURNÉE)

L'ALGÉRIE BAT LA JORDANIE (2-1) ET SE RELANCE DANS LA COURSE À LA QUALIFICATION

La sélection algérienne de football a signé une précieuse victoire face à son homologue jordanienne sur le score de 2 à 1 (mi-temps : 0-1), mardi au Levi's Stadium de Santa Clara, près de San Francisco (Californie/États-Unis), pour le compte de la deuxième journée du groupe J de la Coupe du monde 2026, relançant ainsi ses chances de qualification aux seizièmes de finale.

P.11

UN SERVICE PUBLIC MODERNE ET PLUS PROCHE DU CITOYEN

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE Y TIENT BEAUCOUP, RAPPELLE M. SAÏD SAYOUD

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, a réitéré, mardi à Alger, la place singulière accordée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à la modernisation du service public et à la volonté de rapprocher l'administration du citoyen.

Par Youcef Hamidi

À l'occasion de son intervention à l'ouverture de la Conférence nationale consacrée au service public, tenue à l'École nationale d'administration (ENA) Moulay Ahmed-Medeghri et marquant la Journée des Nations unies dédiée à la fonction publique, M. Sayoud a souligné que « l'amélioration du service public relève d'une démarche prioritaire du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a placé la modernisation de l'administration et son rapprochement avec les citoyens parmi les piliers essentiels des réformes nationales », notamment via « la simplification des formalités administratives, la diffusion généralisée du numérique, l'optimisation des modalités d'accueil et d'orientation, ainsi que la consolidation des dispositifs de prise en charge des préoccupations des citoyens ».

Passant en revue les actions entreprises dans son domaine pour renforcer l'offre de services et accroître la qualité des prestations, le ministre a notamment mentionné la digitalisation des prestations administratives, la modernisation des services d'état civil, la mise en place de plateformes numériques et l'accroissement de l'interopérabilité entre les administrations, autant de mesures qui permettent d'accélérer l'instruction des dossiers et d'améliorer l'efficacité de l'action publique.



Il a aussi expliqué que les collectivités locales « restent au cœur de cette orientation, car elles constituent l'entité la plus proche du citoyen », tout en relevant la poursuite de leur accompagnement par les moyens et outils requis pour améliorer le service public et soutenir le développement local.

Dans ce cadre, M. Sayoud a confirmé la détermination de son ministère à poursuivre la modernisation, conformément aux directives du président de la République, afin d'enraciner des principes d'équité, de transparence et de respect de la di-

gnité, et de garantir un service public contemporain, performant et à même de répondre aux attentes du citoyen.

Pour sa part, le Médiateur de la République, M. Mohamed Hattab, a rappelé, dans son allocution, les « étapes importantes » franchies par l'Algérie pour moderniser le service public, notamment par la modernisation des structures, la simplification des démarches, la généralisation du numérique et l'élévation des standards d'accueil et de prise en charge des citoyens, contribuant ainsi à « instaurer une administration plus efficace, plus transparente et plus

proche du citoyen ». « La nouvelle phase, menée par le président de la République, s'inscrit dans une vision claire visant à redonner au service public tout son rôle et à placer le citoyen au centre de l'ensemble des politiques publiques », a-t-il affirmé, en rappelant que le président de la République a demandé que le citoyen « perçoive une transformation réelle, partout où il se trouve », et qu'il entretienne « une relation équilibrée » avec l'administration et les services publics sur l'ensemble du territoire national.

L'instance du Médiateur de la République « tient un rôle majeur » dans cette dynamique, notamment par « l'écoute des préoccupations des citoyens, la collecte de leurs demandes, l'examen de leurs réclamations, l'accompagnement des administrations publiques et la formulation de propositions susceptibles d'améliorer la qualité et la performance de l'action publique », tout en consolidant les principes d'équité, d'efficacité et de qualité du service.

M. Hattab s'est également félicité de la transformation numérique en cours en Algérie, qu'il a présentée comme « un levier fondamental » pour rapprocher l'administration du citoyen, faciliter l'accès aux services publics, réduire l'emprise de la bureaucratie et renforcer la transparence, conformément aux orientations nationales visant la mise en place d'une administration moderne et « intelligente ».

Y.H

POUR VIOLATION DE LA DÉONTOLOGIE JOURNALISTIQUE

TROIS JOURS DE SUSPENSION POUR « DZAIR NEWS »

Après deux jours d'avertissements adressés par l'Autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel (ANIRA) aux chaînes audiovisuelles, dans le contexte de l'analyse objective du match ayant opposé l'équipe nationale à son homologue argentine, dans le cadre de la Coupe du monde 2026, la chaîne électronique « Dzair News » a été sanctionnée. N'ayant pas respecté ces avertissements, elle a été suspendue hier par l'ANIRA.

Par Ikram Haou

L'ANIRA a indiqué, dans son communiqué, que cette décision fait suite à la diffusion d'un contenu médiatique contenant de graves accusations à l'encontre de membres de l'équipe nationale de football. En conséquence, la chaîne a été suspendue pour une durée de trois jours et a été contrainte de procéder au retrait du contenu concerné, déjà diffusé sur l'ensemble de ses plateformes numériques et de ses réseaux sociaux.

Dans le même contexte, l'Autorité a confirmé que la chaîne élec-

tronique « Dzair News » avait commis une violation flagrante de la déontologie des médias. Elle a rappelé, malgré les avertissements récents émis par la même instance, l'importance du professionnalisme, notamment dans le cadre de l'analyse sportive et du journalisme, et la nécessité d'éviter toute déclaration sensible contredisant les principes ainsi que des accusations présentées comme fausses.

Pour clarifier les détails de cette décision, il convient de préciser qu'elle intervient après la publication, par la chaîne, de contenus contenant de graves accusations à

l'encontre de membres de l'équipe nationale. Leur patriotisme était mis en doute et ils étaient accusés, sans la moindre preuve, d'avoir accepté des pots-de-vin au détriment de leur propre équipe.

L'Autorité a qualifié ces contenus d'incendiaires, susceptibles de porter atteinte à la dignité et à l'honneur des joueurs durant une période délicate, et de nuire à leurs performances lors des matchs internationaux. Par conséquent, conformément aux dispositions de la loi n° 23-19 du 18 Joumada El Oula 1445 correspondant au 2 décembre 2023 relative à la presse

écrite et à la presse électronique, régissant l'activité audiovisuelle, ainsi qu'aux spécifications définissant les obligations des prestataires de services de communication audiovisuelle, la diffusion de la chaîne a été suspendue pour trois jours.

Enfin, l'ANIRA a réitéré sa mise en garde contre toute violation de la déontologie journalistique et a insisté sur la nécessité de respecter les règles et les normes de conduite professionnelle, en indiquant qu'elle ne tolérera aucune nouvelle infraction, quelle qu'en soit la nature.

I.H

NESDA

50 CHEFS D'ENTREPRISE INITIÉS AUX TECHNIQUES DE LA SOUS-TRAITANCE À CONSTANTINE

Cinquante chefs d'entreprise, ont été initiés aux techniques de la sous-traitance, dans le cadre des ateliers interactifs, organisés, à Constantine en marge des journées "portes ouvertes" sur le dispositif de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA), a-t-on appris mardi auprès du directeur de l'antenne locale de cette agence, Abdelmalek Lazli.

S'exprimant en marge de la clôture de cette manifestation tenue sous le slogan "L'entrepreneuriat : un choix prometteur pour un développement durable" et qui a duré 3 jours, le même responsable a précisé qu'il s'agit de propriétaires d'entreprises économique,

financées dans le cadre de ce dispositif d'aide à l'emploi dont des jeunes activant, notamment dans les domaines de la fabrication de produits parapharmaceutiques, des services numériques, de l'impression et de la production agroalimentaire".

Animés par des conseillers et des cadres formateurs de cette agence, ces ateliers organisés à travers les annexes locales de la wilaya, ont permis de sensibiliser les participants sur les opportunités offertes par les plateformes numériques "Small Business Hub" et "Al Tawteen", lancées par la NESDA, afin de promouvoir la sous-traitance, renforcer le réseautage entre les micro-entre-

prises, favoriser leur intégration dans les chaînes de valeur nationales et développer les occasions de partenariat et de coopération économique, a indiqué la même source.

L'organisation de ces "portes ouvertes", s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par les autorités publiques, visant à promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes porteurs de projets diplômés des universités et des établissements de formation professionnelle et à donner toutes les explications nécessaires sur les mécanismes d'accompagnement, de financement et de services accordés par ce dispositif, a-t-on expliqué.

La manifestation vise également à faire connaître les dernières applications numériques mises en service par la direction générale de ce dispositif, a détaillé, la même source, soulignant que la pérennité de la micro-entreprise figure parmi les principaux défis de NESDA.

Il convient de noter que l'antenne locale de Constantine de NESDA dispose de 4 annexes implantées dans les communes de Hama Bouziane, de Zighoud Youcef, d'El Khroub, de la circonscription administrative Ali Mendjeli en plus du siège principal situé au chef-lieu de wilaya.

RE

ENTRE NOUS
Quotidien national d'information

Edité par
EURL Rocher du Faucon
au capital de 100.000 DA
Directeur de Publication
Nasser
Mouzaoui

Siège social
Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar,
Place du 1^{er} Mai - Alger.
Tél : 028 133 750
0558 765 425
0771 727 632
E-mail rocherdufaucon@gmail.com

"Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de communication, d'Édition et de
Publicité"
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.
Téléphone: 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax: 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

IMPRESSION
Société d'impression d'Alger
Sia (centre)

DISTRIBUTION
Eurl Rocher du Faucon

LORS DE L'INAUGURATION DE LA 57E FIA

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SOULIGNE LA DISPOSITION DE L'ALGÉRIE À RENFORCER SES PARTENARIATS AVEC PLUSIEURS PAYS À TRAVERS DIVERS PROJETS

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a souligné lors de l'inauguration, lundi au Palais des expositions, de la 57e édition de la Foire internationale d'Alger (FIA), la disposition de l'Algérie à renforcer ses partenariats économiques avec plusieurs pays à travers divers projets d'investissement.

À l'entame de sa visite de la Foire, le président de la République s'est d'abord arrêté au pavillon de l'Espagne, dont la participation en tant qu'invitée d'honneur de cette édition témoigne de la dynamique positive que connaissent les relations algéro-espagnoles, tout en offrant l'opportunité de renforcer la coopération bilatérale et d'explorer de nouvelles perspectives de partenariat entre les entreprises des deux pays dans plusieurs secteurs stratégiques.

Lors de cette première halte, le président de la République a salué la solidité des relations bilatérales entre l'Algérie et l'Espagne, qui amorcent "une nouvelle étape", appelant les opérateurs économiques des deux pays à s'orienter, dans le cadre du partenariat économique, vers "la production conjointe, notamment dans les infrastructures de dessalement de l'eau de mer, à travers la fabrication locale des composantes des stations de dessalement et le relèvement des taux d'intégration dans ce secteur".

Lors de son passage au pavillon du Sultanat d'Oman, le président de la République a invité les entreprises économiques de ce pays frère à rejoindre la dynamique que connaît le secteur de la production du rond à béton en Algérie, d'autant que les portes de la coopération entre les deux pays sont "grandes ouvertes", se félicitant du niveau atteint par les relations de coopération algéro-omanaises.

Au pavillon de la République du Tchad, le président de la République a réaffirmé l'engagement de l'Algérie à poursuivre et à accompagner la mise en œuvre des projets convenus récemment entre les deux parties, notamment les projets d'exploration gazière et pétrolière au Tchad en partenariat avec l'Algérie, et de l'exploitation de l'argile destinée à l'industrie du ciment, tout



en réaffirmant la disponibilité de l'Algérie à contribuer à la réalisation d'une cimenterie dotée de la capacité de production souhaitée par les autorités tchadiennes. Le président de la République a également évoqué d'autres projets communs convenus entre les deux pays, dont le projet de réalisation d'une raffinerie de pétrole au Tchad et le renforcement du réseau électrique de ce pays frère avec l'accompagnement de l'Algérie.

Le président de la République a, par là même, mis en avant la dynamique que connaissent les relations bilatérales, particulièrement depuis l'ouverture de la ligne aérienne Alger-N'Djamena. Visitant le pavillon de l'Etat de Palestine, pays frère, le président de la République a exprimé son admiration pour la participation palestinienne, soulignant que les arts et la production industrielle et artisanale présentés à cette occasion reflètent la profondeur civilisationnelle de l'Etat de Palestine et montrent que malgré les destructions à Gaza, "il y a de la vie et l'espoir que la situation s'améliore".

"Même si nous devons rester seuls sur la scène internationale, la Palestine ne disparaîtra pas et demeurera debout jusqu'à son indépendance totale", a-t-il soutenu.

Au pavillon de la Tunisie, le président de la République a salué le niveau des relations bilatérales entre les deux pays frères, soulignant la forte volonté du président tunisien, M. Kais Saïed, de relancer l'économie tunisienne.

Au niveau du pavillon du ministère de la Défense nationale, le président de la République a salué le niveau atteint par l'industrie militaire nationale. Il s'est enquis des capacités de production industrielle, de l'évolution des industries et fabrications militaires avec leurs nouveaux produits, ainsi que du rôle des entreprises industrielles militaires dans les efforts de diversification de l'économie nationale.

Au stand du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), le président de la République a insisté sur la nécessité d'accorder la priorité à la production nationale et de réduire le recours à l'importation de pièces de rechange, à l'excepti-

on de celles relevant de "technologies de pointe", compte tenu des "capacités humaines dont dispose l'Algérie, notamment des ingénieurs hautement qualifiés". "Il est temps de leur donner l'opportunité de contribuer au développement de l'économie nationale", a-t-il dit.

En matière de soutien et d'accompagnement de l'investissement, le président de la République a mis l'accent sur "l'importance de la transparence et de l'efficacité" qu'apporte le guichet unique, soulignant qu'il s'agit d'un dispositif permettant de faciliter aux investisseurs la concrétisation de leurs projets.

Le président de la République a également visité le stand du groupe Air Algérie, où il a pris connaissance du plan d'extension de ses investissements.

Au stand de Tosyali Algérie, le président de la République a relevé la nécessité pour "l'Union européenne de s'ouvrir au produit national", mettant en avant "l'excellente qualité de l'acier algérien".

"Il est inconcevable que la partie européenne impose des quotas à l'importation de l'acier algérien alors que l'Algérie n'applique pas une telle mesure", a-t-il dit.

Au stand de l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANESRIF), le président de la République a mis en exergue l'importance des projets ferroviaires en cours de réalisation dans le cadre de la dynamique de développement que connaît le pays.

Placée sous le slogan "Confiance et stabilité pour une croissance durable", la 57e FIA réunit 781 entreprises nationales et étrangères représentant 36 pays, dont l'Espagne, invitée d'honneur de cette édition, qui se poursuivra jusqu'au 27 juin.

RA

VIE PARLEMENTAIRE

LE PARLEMENT ALGÉRIEN DEVIENT MEMBRE DANS TROIS COMITÉS DE L'UPCI

Le Parlement algérien a obtenu la qualité de membre dans trois comités de l'Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI), lors de la réunion consultative du groupe arabe, tenue à Bakou (Azerbaïdjan), indique un communiqué du Conseil de la nation.

Il s'agit du Comité spécialisé permanent des affaires politiques et des relations extérieures de l'UPCI, du Comité des communautés et des minorités musulmanes, issu de ce même comité, et du Comité spécialisé permanent des affaires culturelles

et juridiques et du dialogue des civilisations et des religions, précise le communiqué.

Les membres du groupe arabe ont désigné les représentants des pays arabes au sein des différentes structures de l'Union afin de contribuer à la réalisation de ses objectifs, aux côtés des groupes africain et asiatique.

Les participants sont convenus de "mettre en place de nouveaux mécanismes de travail permettant aux assemblées et parlements arabes de renforcer leur rôle au service des intérêts des peuples musulmans, notamment dans un contexte marqué

par des mutations accélérées et des défis majeurs auxquels est confronté le monde islamique".

Le Parlement algérien était représenté à cette réunion par le membre du Conseil de la nation, et chef de la délégation, Aboudjerra Soltani, du coordinateur du groupe des membres non affiliés à un groupe parlementaire, Mohamed Amine Sahli, et des deux membres du Conseil de la nation, MM. Mourad Lakehal et Abderrahmane Belhiba.

RA

RESSOURCES HYDRIQUES

L'ALGÉRIE ET LE NIGER EXAMINENT LES MOYENS DE RENFORCER LA COOPÉRATION BILATÉRALE

Le ministre de l'Hydraulique, M. Lounès Bouzegza, a examiné, mardi à Alger, avec le ministre de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la République du Niger, M. Maizama Abdoulaye, les moyens de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine des ressources hydriques et de l'hydraulique, indique un communiqué du ministère.

La rencontre, tenue au siège du ministère, s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations de coopération bilatérale fraternelle entre les deux pays, conformément aux orientations des dirigeants des deux pays visant à élargir les domaines de partenariat et d'intégration, notamment dans les secteurs prioritaires, précise la même source.

Au cours de leurs entretiens, les deux parties ont passé en revue les mécanismes à même de hisser la

coopération dans le secteur de l'hydraulique et des ressources hydriques à la hauteur des relations unissant les deux pays, au service des objectifs de développement durable.

Les discussions ont également porté sur la possibilité d'élaborer un mémorandum d'entente entre l'Algérie et le Niger afin de renforcer la coopération dans plusieurs domaines, dont l'alimentation en eau potable, l'amélioration de la qualité de l'eau, le développement de l'irrigation agricole, la mobilisation des ressources hydriques, l'assainissement, la valorisation des eaux usées épurées, le forage de puits profonds et la formation et la qualification des cadres dans les différents métiers de l'hydraulique, en s'appuyant sur l'expertise algérienne pionnière dans ces domaines.

Dans ce contexte, les deux parties ont souligné l'im-

portance de l'échange d'expertises et d'expériences techniques en matière de gestion des ressources hydriques pour le renforcement des capacités techniques et institutionnelles et la réalisation du développement durable dans les deux pays.

Au terme de la rencontre, les deux parties ont réaffirmé leur volonté commune de renforcer la coordination et le partenariat bilatéral et d'œuvrer à la concrétisation de projets de coopération dans le secteur de l'hydraulique et des ressources hydriques, en vue de contribuer au renforcement de la sécurité hydrique et à la promotion du développement socioéconomique en Algérie et au Niger, conclut le communiqué.

RA

COOPÉRATION ALGÉRO-INDIENNE

ARKAB EXPOSE LES RÉFORMES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES AU FMI

C'est dans le cadre des consultations périodiques organisées au titre de l'article IV des statuts du Fonds monétaire international qu'une délégation conduite par M. Charalambos Tsangarides, chef de la mission du FMI en Algérie, a été reçue mardi par M. Mohamed Arkab, ministre d'État chargé des Hydrocarbures, comme l'indique un communiqué émanant du ministère.

Par Dahmane Abderrahmane

La rencontre, organisée dans les locaux du département ministériel, a réuni, outre les deux parties, M. Samir Bekhti, président de l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), ainsi que des responsables du ministère et de la Banque d'Algérie. À cette occasion, M. Arkab a dressé un tableau complet de la situation actuelle du secteur des hydrocarbures et de ses perspectives, mettant en lumière les transformations structurelles et organisationnelles engagées.

Ces réformes, a-t-il précisé, ont pour ambition de renforcer l'attrait du secteur pour les investisseurs, de favoriser les partenariats avec des opérateurs étrangers et de mieux valoriser les ressources nationales en pétrole et en gaz, avec pour finalité de soutenir la dynamique économique du pays et de consolider sa souveraineté énergétique, selon la même source.

Sur le plan opérationnel, le ministre d'État a présenté les données chiffrées liées à l'évolution des activités d'exploration et de production, aux programmes de mise en valeur des gisements d'hydrocarbures ainsi qu'aux initiatives visant à accroître les capacités de production, de transformation et de raffinage. L'objectif visé est double : répondre aux besoins intérieurs tout en maintenant la crédibilité de l'Algérie comme fournisseur d'énergie fiable aux échelles régionale et internationale,

y compris dans les industries pétrolières et gazières à forte valeur ajoutée.

M. Arkab a par ailleurs fait le point sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme d'investissements, tant nationaux qu'internationaux, en particulier les projets menés par Sonatrach avec des compagnies pétrolières de premier plan. Il a souligné la portée stratégique de l'appel d'offres international "Algeria Bid Round 2026", qu'il a présenté comme un levier essentiel pour attirer de nouveaux capitaux et les technologies les plus avancées vers le domaine minier des hydrocarbures.

Abordant la question de la transition énergétique et du développement durable, M. Arkab a exposé les mesures prises par l'Algérie, via Sonatrach et ses partenaires, pour alléger l'empreinte écologique de l'industrie pétrolière et gazière. Parmi ces mesures figurent des programmes de réduction des émissions de méthane, de limitation du torchage de gaz et de développement de projets de captage, de stockage et de valorisation du carbone, auxquels s'ajoute l'adoption de technologies sobres en émissions, en cohérence avec les engagements environnementaux de l'Algérie sur la scène internationale.

Les échanges ont également porté sur les réalisations de Sonatrach en matière de préservation de l'environnement et d'optimisation de l'efficacité énergétique, ainsi que sur les projets relatifs au développement de l'hydrogène bas carbone et des énergies renouvelables dans le prolongement des

activités pétrolières et gazières. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche de construction d'un modèle énergétique plus respectueux de l'environnement.

Le ministre d'État a également présenté le programme de dessalement de l'eau de mer, projet d'envergure nationale déployé à travers différentes wilayas du pays. Ce programme, fondé sur la réalisation et l'exploitation de stations de dessalement, vise à renforcer la sécurité hydrique nationale et à assurer l'alimentation en eau des populations et des secteurs économiques.

Les deux délégations ont en outre examiné les possibilités de renforcement de la coopération technique et du partage d'expertise dans des domaines tels que les technologies avancées de l'industrie pétrolière et gazière, la numérisation, l'innovation, l'intégration locale des industries et services liés aux hydrocarbures, ainsi que la formation et le développement du capital humain.

De son côté, M. Tsangarides a exprimé son appréciation pour l'exposé du ministre d'État, saluant les efforts déployés par l'Algérie pour dynamiser le secteur des hydrocarbures, améliorer son attractivité pour les investisseurs étrangers, et concilier les impératifs du développement économique avec les exigences environnementales, selon la même source. Le responsable onusien a réaffirmé que le FMI suit de près ces réformes et entend accompagner les efforts algériens en faveur de la stabilité économique et du développement durable.

D.A

COOPÉRATION ALGÉRO-ALLEMANDE

M.ARKAB REÇOIT UNE DÉLÉGATION DE LA SOCIÉTÉ ALLEMANDE "SIEMENS ENERGY"

Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, M. Mohamed Arkab, a reçu, mardi, une délégation de la société allemande "Siemens Energy", conduite par le vice-président exécutif des services de gaz pour l'Europe et l'Afrique, Waheed Abbasi, les deux parties ayant examiné les opportunités d'élargir la coopération dans les domaines de l'énergie et de la transition énergétique, indique un communiqué du ministère.

La réunion qui s'est déroulée au siège du ministère, en présence de nombre de ses cadres, a été consacrée à l'examen de l'état et des perspectives de la coopération entre le groupe Sonatrach et la société Siemens Energy, précise la même source.

Dans ce cadre, les deux parties se sont félicitées du "niveau avancé du partenariat en cours entre les deux sociétés, ainsi que de la coopération continue dans les domaines de l'industrie du pétrole et du gaz,

des services de gaz, des équipements énergétiques, des solutions d'ingénierie et des technologies de pointe".

Les deux parties ont également examiné les opportunités d'élargir la coopération dans les domaines de la transition énergétique, notamment la décarbonation, la limitation des émissions de gaz, l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des projets de Sonatrach dans le domaine de l'hydrogène à bas carbone et de l'ammoniac vert, outre la modernisation des infrastructures énergétiques, à travers la numérisation et les technologies intelligentes.

À cette occasion, le ministre d'État a réaffirmé l'importance de renforcer le partenariat avec la société "Siemens Energy", à même de soutenir les efforts de l'Algérie dans la modernisation de l'industrie énergétique, le transfert de la technologie et des expertises,

le développement des compétences nationales, tout en poursuivant la mise en œuvre des programmes de réduction de l'empreinte carbone, la limitation des émissions de gaz de méthane et la réduction des opérations de torchage routinier du gaz.

De son côté, M. Abbasi a réaffirmé la disposition de la société allemande à poursuivre l'accompagnement des projets de développement du secteur des hydrocarbures en Algérie, en assurant des solutions innovantes et des techniques de pointe et en contribuant à la réalisation des projets stratégiques liés à la décarbonation, à la numérisation industrielle et à l'amélioration de la performance des infrastructures pétrolières et gazières, conclut le communiqué.

RE

ALGÉRIE-NIGER

SAÏD SAYOUD REÇOIT UNE DÉLÉGATION DE HAUT NIVEAU DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, a reçu ce mardi à Alger une délégation de haut niveau de la République du Niger, dans le cadre de la concrétisation des relations de fraternité et de solidarité qui unissent les deux pays, indique un communiqué du ministère.

La même source précise que M. Sayoud a accueilli une délégation de haut niveau de la République sœur du Niger, conduite par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Administration territoriale, en présence de cadres du ministère. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de « la consolidation des relations de fraternité et de solidarité liant les deux pays frères, ainsi que du renforcement des mécanismes de coopération bilatérale et de l'échange d'expertises et d'expériences dans les domaines d'intérêt commun ».

À cette occasion, le ministre a réaffirmé « la volonté de l'Algérie de poursuivre le soutien et le renforcement de la coopération avec la République du Niger », expri-

mant la disponibilité de son département à « partager les expertises et les expériences algériennes et à accompagner les frères nigériens à travers des programmes de formation ainsi que l'échange de connaissances et de bonnes pratiques dans les différents domaines concernés ».

De son côté, la délégation nigérienne a salué les expériences et les expertises pionnières acquises par l'Algérie dans de nombreux domaines, remerciant les autorités algériennes pour « l'accompagnement offert à son pays afin de bénéficier de l'expertise algérienne, ce qui contribue à consolider les relations de coopération entre les deux pays frères ».

Selon le communiqué, cette rencontre a également constitué une occasion d'échanger les points de vue sur plusieurs questions d'intérêt commun et de souligner « l'importance de poursuivre la coordination et la concertation, de manière à servir les intérêts communs et à renforcer les liens de fraternité et de coopération entre l'Algérie et le Niger ».

RE

DJELLAOUI EXAMINE AVEC SON HOMOLOGUE NIGÉRIEN LES PERSPECTIVES DE COOPÉRATION BILATÉRALE

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a reçu, mardi, le ministre nigérien de l'Équipement et des Infrastructures, Salissou Mahamane Salissou, avec lequel il a examiné les voies et moyens d'élargir les perspectives de coopération bilatérale et de partenariat dans les différents domaines du secteur, indique un communiqué du ministère.

Cette rencontre, qui s'est déroulée au siège du ministère, s'inscrit dans le cadre du "renforcement des relations de coopération entre les deux pays frères dans le domaine des infrastructures et des travaux publics, et de leur promotion au niveau des relations historiques unissant les deux pays, en phase avec les orientations des dirigeants des deux pays visant à élargir les perspectives de partenariat et d'intégration dans les différents secteurs vitaux", selon la même source.

À cette occasion, les capacités et les expertises dont dispose l'Algérie dans les domaines de la réalisation et du développement des infrastructures ont été passées en revue, notamment à travers les entreprises de réalisation, les bu-

reaux d'études et les laboratoires techniques, outre l'expérience nationale acquise dans la réalisation de grands projets dans les domaines des routes, des ports et des voies ferrées.

Dans ce contexte, les deux parties ont évoqué la contribution des capacités nationales au développement des réseaux routiers et leur extension vers l'espace africain, notamment à travers la Route transsaharienne, qui constitue un projet stratégique et prometteur pour renforcer l'interconnexion économique entre les pays qu'elle traverse, en particulier le Niger, et soutenir les échanges commerciaux et le développement commun.

À l'issue de cette rencontre, les deux ministres ont tenu une séance de travail élargie, consacrée au suivi de la mise en œuvre des accords et des programmes de coopération issus de la deuxième session de la Grande commission mixte algéro-nigérienne, tenue les 23 et 24 mars à Niamey, ainsi qu'à l'évaluation de l'état d'avancement du projet de la Route transsaharienne et au renforcement des mécanismes de coopération technique y afférents, selon le communiqué.

RE

CAMPAGNE ÉLECTORALE/LÉGISLATIVES 2 JUILLET 2026

CONSTANTINE

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU CENTRE DES DISCOURS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Les journaux paraissant mardi dans l'Est du pays ont mis en avant, dans leur couverture de la campagne électorale pour les législatives du 2 juillet prochain, la poursuite, par les partis politiques et les listes indépendantes en lice, de l'intensification de leurs activités sur le terrain, en se focalisant sur l'explication du contenu de leurs programmes électoraux et la présentation de leurs visions concernant le développement local et la consolidation des acquis réalisés.

Dans ce contexte, le journal "Kawaliss El Djadida", édité à Sétif, a souligné dans sa couverture du quatorzième jour de la campagne électorale l'accent mis par les candidats sur la présentation de leurs programmes et l'appel à une forte participation au prochain scrutin. Le même titre s'est arrêté sur les activités de plusieurs responsables de partis politiques sous divers titres, notamment : "Les législatives, une étape majeure pour poursuivre le processus de développement et de réformes" et "Appel à se rendre massivement aux urnes pour réussir les prochaines législatives", tout en illustrant l'importance de cette échéance nationale dans le renforcement des institutions élues,



la poursuite des efforts de développement et dans la prise en charge des préoccupations des citoyens.

De son côté, le quotidien "Essarih", paraissant à Annaba, a publié un article intitulé "Les candidats unifient leur discours autour du développement et du renforcement des acquis sociaux".

Le journal y indique que la campagne électorale se poursuit dans les wilayas de l'Est du pays à un rythme soutenu, à travers

l'intensification, par les candidats des listes partisanes et indépendantes, de leurs activités de proximité et de rencontres directes avec les citoyens, afin de gagner la confiance des électeurs et de les convaincre de l'importance de participer à ce scrutin, considéré comme une étape importante dans le processus de renforcement des institutions élues et d'ancrage de la pratique démocratique.

Le même journal a également mis en lumière la campagne lancée par

les acteurs de la société civile pour sensibiliser à l'importance de la participation aux élections législatives.

Pour sa part, le quotidien "Annasr" a continué la couverture du déroulement de la campagne électorale, dans un article intitulé "Les candidats face à leur dernière chance de convaincre les électeurs", écrivant que la campagne électorale pour les législatives du 2 juillet prochain entame sa troisième et dernière semaine dans un climat de forte mobilisation des candidats. Ces derniers s'emploient à mettre à profit le temps restant de la campagne pour attirer les électeurs et les convaincre de l'importance d'une large participation au prochain scrutin afin d'asseoir un Parlement fort qui incarne la volonté populaire, et ce, en intensifiant le travail de proximité et les meetings populaires, tout en usant des plateformes des réseaux sociaux dans le cadre d'une campagne numérique ciblant particulièrement les jeunes.

Quant au journal "Le Quotidien de Constantine", il a mis en avant, sous le titre "Le pari de la confiance et du développement", la volonté des différentes formations politiques de sceller un "nouveau pacte de confiance" avec le citoyen.

R.A

OULED DJELLAL

UNE ÉTAPE CRUCIALE POUR POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET RENFORCER LES INSTITUTIONS

Le président du Front El Moustakbal, Fateh Boutbig, a souligné, mardi à Ouled Djellal, que les élections législatives du 2 juillet prochain représentent "une étape nationale cruciale pour la construction d'institutions solides, la poursuite du processus de développement et la préservation des acquis". M. Boutbig a indiqué, lors d'un meeting populaire à la maison de jeunes Mohamed-Boudiaf, organisé dans le cadre de la campagne électorale des prochaines législatives, que cette échéance électorale constitue "une occasion de renforcer la confiance entre le citoyen et les institutions de l'Etat", considérant qu'une

large participation à ce scrutin est un "devoir national". Le président du Front El Moustakbal a ajouté que l'Algérie, qui "se construit grâce aux efforts de ses enfants", sortira grandie par une "participation active aux législatives, par le choix de candidats capables de transmettre sincèrement les préoccupations des citoyens." Présentant le programme électoral de sa formation politique, M. Boutbig a mis en avant "l'importance du secteur agricole en tant que pilier essentiel d'un développement durable", avant de souligner que l'essor du secteur est "lié au renforcement de la position de l'agriculteur et à la promotion de

l'investissement agricole". Après avoir exhorté les électeurs à voter pour les candidats de son parti, le même intervenant a souligné que les listes du Front El Moustakbal "comprendent des compétences et des jeunes cadres aptes à exercer leur responsabilité en matière de législation et de contrôle, au service de la patrie et des citoyens".

Le président du Front El Moustakbal animera dans l'après-midi deux rassemblements similaires à la salle "Riyad" de la wilaya d'El M'ghair et à la maison de la culture "Mohamed-Lamine Lamoudi" d'El Oued.

R.A

CHLEF

LE PROCHAIN SCRUTIN CONSTITUE UNE ÉTAPE POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE IMPORTANTE

Le Secrétaire général du Front de libération nationale (FLN), Abdelkrim Benmbarek, a mis en avant, mardi à Chlef, l'importance d'une participation massive aux législatives du 2 juillet prochain pour élire les représentants du peuple à l'Assemblée populaire nationale (APN), estimant que cette échéance constitue une étape politique et constitutionnelle importante.

Animant un meeting populaire à la Maison de la culture dans le chef-lieu de wilaya dans le cadre de la campagne électorale pour les prochaines législatives, M. Benmbarek a souligné que ce rendez-vous électoral représente "une étape politique et constitutionnelle importante et aussi une occasion offrant au citoyen l'opportunité de contribuer directement à la prise de décision politique à travers ses représentants à l'APN".

Il a ajouté que "les élections ne sont pas une simple opération administrative ou une procédure juridique, mais une pratique démocratique qui reflète le niveau de conscience du peuple algérien et sa conviction quant au renforcement des

institutions de l'Etat", appelant les citoyens à "participer massivement et à voter en force" lors de ce scrutin. Le secrétaire général du FLN a également insisté sur la nécessité que cette échéance permette l'émergence d'un "Parlement fort, capable d'assumer ses missions constitutionnelles en matière de législation, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques, et œuvrant aussi à l'amélioration du cadre juridique du développement, de l'investissement et de l'emploi". Evoquant les potentialités et les atouts dont dispose la wilaya de Chlef pour devenir "un important pôle national de développement", il a relevé que son parti défend "une vision nationale intégrée fondée sur le soutien au processus de développement, le renforcement de la justice sociale, la promotion de l'économie nationale et l'encouragement de l'investissement productif".

Le secrétaire général du FLN devrait animer, dans l'après-midi, un autre meeting populaire dans la wilaya de Tipasa.

R.A

EL TARF

HADDAD APPELLE À UNE "LARGE MOBILISATION ÉLECTORALE"

Le secrétaire général du Front du militantisme national (FMN), Abdallah Haddad, a appelé, mardi depuis la wilaya d'El Tarf, à une "large mobilisation électorale", lors des législatives du 2 juillet prochain, soulignant qu'une forte participation à ce rendez-vous national sera "un message fort reflétant l'attachement du citoyen à la poursuite de la construction institutionnelle et au renforcement du processus démocratique".

M. Haddad a précisé, dans un meeting populaire dans la commune de Ben M'hidi, dans le cadre de la campagne électorale des prochaines législatives, qu'une "forte affluence aux urnes illustrera la prise de conscience des citoyens de l'importance d'un engagement résolu dans le renforcement du processus démocratique", et "contribuera efficacement à la sélection des représentants du peuple au sein des institutions élues".

Evoquant le programme électoral de sa formation politique pour les prochaines législatives, le secrétaire général du FMN a affirmé qu'il comprend "des solutions aux questions posées et des visions à même de contribuer à poursuivre l'édification nationale".

Pour M. Haddad, le vote du 2 juillet 2026 "représente une occasion d'impliquer de jeunes talents et de leur permettre d'assumer des responsabilités et de contribuer à la gestion des affaires publiques".

Il a également souligné la nécessité d'une participation "forte et responsable" aux prochaines élections, étant un "devoir national" destiné à "choisir des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) capables d'exprimer les préoccupations des citoyens".

Après avoir rappelé l'importance du rôle des parlementaires dans la législation et le contrôle, M. Haddad a appelé les citoyens à "être au rendez-vous" et à donner leur voix aux candidats les mieux indiqués.

R.A

LA GUERRE ÉCONOMIQUE ENTRE TITANS CONTINUE

LA CHINE ANNONCE UNE SÉRIE DE SANCTIONS CONTRE DES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES

La Chine a imposé, le lundi 22 juin, une série de sanctions contre des dizaines d'entreprises américaines. Cette décision marque une nouvelle étape dans les tensions commerciales et diplomatiques entre la Chine et les États-Unis. Les mesures visent principalement des sociétés actives dans la défense et dans le secteur stratégique des terres rares, des ressources essentielles pour l'industrie moderne.

Par Rihab Taleb

Selon le ministère du Commerce chinois, dix entreprises américaines sont désormais interdites de recevoir des exportations de produits dits à double usage, c'est-à-dire pouvant servir à la fois dans le domaine civil et militaire. La Chine a précisé que toute livraison en cours devait s'arrêter immédiatement. Parmi les sociétés concernées figurent USA Rare Earth, qui cherche à réduire la dépendance des États-Unis vis-à-vis de la Chine dans le domaine des terres rares, ainsi que Red Cat, spécialisée dans les drones et les robots, et Aveox, fabricant de systèmes électromécaniques de haute puissance.

Dans un communiqué, Pékin a dénoncé « l'acte inadmissible » du gouvernement américain, qui avait récemment ajouté de nouvelles entre-



prises chinoises à sa liste des compagnies militaires. Le Pentagone avait, en effet, publié début juin une actualisation de cette liste, regroupant plusieurs dizaines d'entités considérées comme liées à l'armée chinoise. Parmi elles figurent des géants comme Alibaba, Baidu et BYD. La Chine avait alors exhorté les États-Unis à cesser de réprimer ses sociétés.

Les sanctions chinoises ne se limitent pas aux exportations. Le ministère des Finances a annoncé que les administrations publiques et les collectivités locales ne pourraient plus acheter les produits de 46 entreprises américaines dans le cadre des mar-

chés publics. Cette interdiction vise des acteurs majeurs de la défense comme Lockheed Martin, Raytheon, Boeing, General Dynamics ou encore Sierra Nevada Corporation. Cela signifie que les institutions chinoises ne pourront plus acquérir d'équipements militaires ou technologiques fabriqués par ces sociétés.

Ces annonces surviennent un peu plus d'un mois après la visite du président Donald Trump en Chine. Cette rencontre avait été présentée comme une étape vers une détente entre les deux puissances, après des années de guerre commerciale marquées par des droits de douane élevés et de multiples restrictions. À l'issue de

cette visite, la Chine avait même évoqué des discussions visant à réduire certains tarifs douaniers et avait promis de prendre en compte les préoccupations légitimes des États-Unis concernant les terres rares.

Cependant, les nouvelles sanctions risquent de raviver les tensions diplomatiques et commerciales. Elles interviennent alors que le président chinois Xi Jinping doit se rendre aux États-Unis à l'automne. Ce déplacement, qui devait consolider le dialogue entre les deux pays, pourrait désormais être compromis par ce climat de confrontation.

En ciblant des secteurs sensibles comme la défense et les terres rares, Pékin montre qu'elle est prête à répondre fermement aux mesures américaines. Les terres rares sont des ressources indispensables à la fabrication de batteries, d'équipements électroniques et de technologies militaires. La décision chinoise pourrait donc avoir des conséquences sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et sur les relations économiques entre les deux premières puissances de la planète.

Les États-Unis cherchent à limiter l'influence de la Chine dans des secteurs jugés cruciaux pour la sécurité nationale, tandis que la Chine entend défendre ses entreprises et affirmer son autonomie. Les sanctions réciproques risquent d'alimenter un climat de méfiance durable, qui pourrait peser sur les négociations à venir et sur la coopération internationale dans des domaines aussi variés que la technologie, l'énergie ou la défense.

R.T

RESSOURCES AFRICAINES

EN QUÊTE D'UN MEILLEUR PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE

Par Nawal Bordji

La flambée des prix de l'or et de plusieurs autres métaux a incité, ces dernières années, de nombreux pays africains à durcir leurs conditions d'exploitation minière afin d'accroître la part nationale des revenus tirés du sous-sol. Ces réformes, bien qu'elles suscitent parfois des frictions avec les opérateurs étrangers, gagnent progressivement en ampleur et en portée.

En République démocratique du Congo, plusieurs sociétés extractives ont récemment sollicité un report de l'entrée en vigueur d'une obligation leur imposant de transférer 5 % de leur capital à leurs salariés congolais avant le 31 juillet prochain. Selon des informations publiées la semaine dernière par Reuters, les syndicats réclament au contraire une application immédiate de cette disposition. Ce cas n'est pas isolé : il reflète un mouvement plus général sur le continent, où les pouvoirs publics multiplient les outils destinés à renforcer l'ancrage local de la manne minière.

Depuis des décennies, les États africains disposent de trois leviers traditionnels pour prélever une partie des richesses générées par l'extraction : l'impôt sur les sociétés, les redevances proportionnelles à la production, et les dividendes issus de participations publiques directes dans les projets. Ces instruments ont été régulièrement resserrés, comme en témoignent les augmentations des taxes sur l'or appliquées depuis 2024 dans plusieurs pays, profitant de la vigueur des cours. Mais à côté de ces outils classiques, d'autres mécanismes, moins connus du grand public, émergent pour maximiser les retombées économiques locales.

Au cœur des réformes récentes figure la notion de « contenu local », qui englobe toutes les mesures visant à intégrer davantage d'acteurs nationaux dans la chaîne de valeur minière, au-delà du simple prélèvement fiscal. La disposition congolaise relative à l'actionnariat salarié s'inscrit parfaitement dans cette philosophie : en permettant aux employés de détenir collectivement 5 % des parts des compagnies qui les embauchent, le législateur entend leur offrir un accès direct aux bénéfices de l'entreprise, complétant ainsi leurs

seuls revenus salariaux.

Ce principe se décline de manières diverses selon les juridictions. Au Mali, le Code minier adopté en 2023 ouvre la possibilité à des investisseurs privés nationaux d'acquiescer, contre paiement, jusqu'à 5 % du capital des sociétés minières. L'Afrique du Sud, pionnière en la matière, a intégré depuis plusieurs années des exigences de participation financière dans sa politique de transformation du secteur extractif : sa charte minière impose notamment que 5 % des actifs soient détenus par les employés et 5 % par les communautés riveraines, en complément d'autres dispositifs visant à favoriser l'intégration des populations historiquement marginalisées.

Les politiques de contenu local ne se limitent toutefois pas à l'actionnariat. Elles touchent également l'emploi, la sous-traitance et l'approvisionnement en biens et services. Le Ghana, par exemple, pousse progressivement les groupes miniers à confier certaines opérations à des entreprises locales. Le Burkina Faso a adopté un décret réservant certains postes de responsabilité aux ressortissants burkinabè. La Côte d'Ivoire, quant à elle, a validé en décembre 2025 sa politique nationale de contenu local dans le secteur minier, qui vise à privilégier le recours à une main-d'œuvre nationale qualifiée.

Autre volet essentiel de cette stratégie : les fonds dédiés au développement des communautés impactées par l'activité minière. Si les compagnies finançaient déjà des projets sociaux via leur responsabilité sociétale, plusieurs États tendent désormais à encadrer ces contributions de manière contraignante. Au Burkina Faso, le Fonds minier de développement local (FMDL) est alimenté par une taxe équivalant à 1 % du chiffre d'affaires des titulaires de permis d'exploitation. En RDC, le Code minier de 2018 a créé une Dotation de développement communautaire obligeant les entreprises à affecter au moins 0,3 % de leur chiffre d'affaires à des projets au profit des populations riveraines. Le Mali a emboîté le pas en février 2025, avec des décrets opérationnalisant un Fonds minier de développement local, financé par les exploitants industriels et artisanaux.

Au-delà des modalités concrètes, ces fonds traduisent une volonté commune : faire en sorte

qu'une fraction des recettes extractives bénéficie directement aux territoires qui subissent les nuisances sociales et environnementales de l'exploitation.

Parallèlement, on observe une montée en puissance de l'intervention publique dans la commercialisation des minerais. Plusieurs gouvernements ne se contentent plus de percevoir des redevances a posteriori ; ils cherchent désormais à s'impliquer dans l'écoulement d'une partie de la production. En RDC, la Gécamines utilise ses filiales de négoce pour commercialiser le cuivre et le cobalt issus de ses participations. Le Ghana a créé en 2025 le GoldBod, chargé de centraliser l'achat, le raffinage local et la vente de l'or artisanal et d'une partie de l'or industriel.

Cette évolution marque un renforcement de l'emprise étatique au-delà de la fiscalité, avec l'ambition de capter des marges commerciales, des commissions et d'influencer les conditions de vente à l'export. Pour les structures publiques appelées à jouer ce rôle, une montée en compétence dans les arcanes du négoce international sera déterminante pour transformer ces objectifs en résultats tangibles.

L'ensemble de ces réformes témoigne d'un changement de paradigme profond dans les pays miniers africains. Leur efficacité réelle reste toutefois à démontrer, notamment face aux risques de perturbation opérationnelle dans un secteur vital pour les budgets nationaux. Concernant le recours accru aux entreprises et travailleurs locaux, le défi majeur réside dans la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et compétitive. Comme le rappelle à l'Agence Ecofin l'expert Ahamadou Mohamed Maiga, « les compagnies minières ne font pas appel aux entreprises locales par charité, mais pour des raisons de performance, de rentabilité et d'efficacité ». La gouvernance des fonds miniers et la capacité des organismes publics à gérer ces nouvelles prérogatives constituent également des points d'attention critiques. Pour un continent africain toujours plus convoité pour ses richesses du sous-sol, les prochains chapitres de cette transformation restent à écrire.

N.B

ATTAQUES CONTRE DES CASQUES BLEUS

L'ONU RENFORCE LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ DE TELS ACTES

Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies a adopté, mardi, une résolution destinée à renforcer les mécanismes d'identification des auteurs d'attaques mortelles perpétrées contre les Casques bleus, afin de favoriser leur poursuite devant la justice.

Par Karim Akli Daoudi

À l'initiative du Pakistan et du Danemark, ce texte intervient dans un contexte marqué par une multiplication des violences visant les forces de maintien de la paix. « Les attaques contre les soldats de la paix de l'ONU deviennent plus fréquentes et plus sophistiquées. Les Casques bleus sont de plus en plus ciblés, tandis que les auteurs échappent souvent à toute responsabilité », a souligné l'ambassadeur pakistanais Asim Iftikhar Ahmad.

Selon lui, cette résolution constitue un signal fort de soutien à l'égard du personnel engagé sous la bannière des Nations unies. « Elle adresse un message sans ambiguïté : les femmes et les hommes servant sous le drapeau onusien bénéficient du plein appui du Conseil de sécurité », a-t-il affirmé.

Approuvée à l'unanimité par les quinze membres du Conseil et soutenu par plus de 150 États, le texte rappelle que la lutte contre l'impunité des auteurs d'attaques contre les Casques bleus est indispensable pour prévenir de nouvelles agressions et préserver l'efficacité des opérations de maintien de la paix.



Dans cette perspective, la résolution demande au secrétaire général de l'ONU d'établir, dans les plus brefs délais après chaque future attaque, un rapport circonstancié retraçant clairement les faits, puis de le transmettre aux autorités compétentes.

Afin de renforcer l'efficacité des investigations menées par les Nations unies, le secrétaire général devra également désigner un haut responsable

chargé de coordonner les enquêtes, tout en facilitant, lorsque cela est nécessaire, les procédures judiciaires conduites en coopération avec les États concernés.

Le document exhorte par ailleurs l'ensemble des pays impliqués à coopérer pleinement avec les mécanismes mis en place et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour engager des poursuites contre les personnes recon-

nues responsables.

Dans un souci de suivi plus rigoureux, le secrétaire général aura désormais l'obligation de présenter chaque année un rapport détaillé sur l'ensemble des attaques dirigées contre les Casques bleus, permettant ainsi au Conseil de sécurité d'être officiellement et régulièrement informé des suites réservées à ces affaires.

L'adoption de cette résolution intervient après plusieurs incidents meurtriers ayant visé des membres des missions de maintien de la paix au cours des derniers mois.

Depuis le début du mois de mars, sept Casques bleus de la Force intermédiaire des Nations unies au Liban (Finul) ont notamment perdu la vie lors d'attaques menées par l'armée sioniste. D'après les statistiques de l'ONU, environ 4 500 Casques bleus issus de 134 nationalités différentes sont décédés depuis 1948. Si la majorité de ces décès est liée à des accidents ou à des maladies, près de 1 150 ont été causés par ce que l'organisation qualifie d'« actes malveillants ».

KAD

ALERTE HUMANITAIRE POUR UNE GÉNÉRATION SOUS PRESSION

L'ENFANCE PALESTINIENNE PRISE DANS L'ÉTAU DES RESTRICTIONS

Un organe onusien a exprimé son inquiétude face à la détérioration alarmante de la sauvegarde des mineurs palestiniens, conséquence directe des entraves coercitives appliquées par l'autorité d'occupation contre les associations locales de défense des libertés fondamentales, que ce soit dans la bande de Gaza ou en Cisjordanie.

Par voie de déclaration, le groupe d'experts des droits de l'enfant a vivement condamné « les agissements répressifs (de l'occupant) ciblant les ONG et les militants des droits humains, ainsi que les blocages qui paralysent leurs opérations ».

Selon ce même comité, ces agissements comprennent des incursions armées, des interdictions de déplacement, des pénalités économiques, des intimidations judiciaires et des campagnes discréditant les institutions, ce qui réduit leur marge d'action pour

assister les jeunes victimes et répertorier les exactions subies.

Le comité a fait part de sa profonde préoccupation quant aux répercussions de telles mesures, rappelant que ces acteurs assurent, depuis plusieurs décennies, une mission cruciale pour la protection des droits des enfants palestiniens.

Il a prévenu qu'en l'absence de ces structures, les jeunes Palestiniens resteraient livrés à des atteintes répétées sans aucune sanction, et a réclamé la suppression des obstacles ainsi que la garantie d'un cadre sécurisé et autonome pour les travailleurs humanitaires.

En parallèle, le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA) a constaté la persistance des hostilités contre les populations civiles en divers endroits, tout spécialement à Gaza, où les bombar-

dements aériens et les tirs continuent de frapper les quartiers d'habitation.

Par ailleurs, l'OCHA a souligné que les carences en carburant demeurent, obligeant les organismes d'aide à établir des ordres de priorité dans les prestations essentielles.

En Cisjordanie occupée, la conjoncture reste tout aussi inquiétante, avec une montée des violences émanant des colons et des forces d'occupation, selon le rapport onusien.

Enfin, le comité a lancé un appel à la communauté planétaire afin qu'elle « renforce son action pour préserver les enfants palestiniens et exiger des comptes pour les transgressions perpétrées » par les troupes d'occupation dans les zones sous contrôle.

KAD

NÉGOCIATIONS IRAN-USA

LE DÉTROIT D'ORMUZ EST OUVERT ET EXEMPT DE PÉAGE, DÉCLARE L'AMBASSADEUR IRANIEN À GENÈVE

Le détroit d'Ormuz est entièrement ouvert aux navires commerciaux et aucun péage n'est exigé, a confié mardi aux journalistes Ali Bahreini, représentant permanent de l'Iran auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Après 60 jours, cela dépendra des négociations qui auront lieu entre l'Iran et les États-Unis, a ajouté M. Bahreini.

Les négociateurs iraniens et américains ont conclu la première session des pourparlers au Bürgenstock, dans le centre de la Suisse, sur la mise en œuvre du protocole d'accord signé entre les deux pays la semaine dernière.

D'après le protocole d'accord, les avoirs iraniens devraient être débloqués par les États-Unis, et l'Iran devrait avoir pleinement accès à ses avoirs gelés à l'étranger, a noté l'ambassadeur.

"L'Iran est le seul pays à décider du sort de ces avoirs, et aucun autre pays ni

aucune autre entité n'aura son mot à dire sur la manière dont ces avoirs doivent être utilisés par l'Iran", a-t-il souligné.

M. Bahreini a par ailleurs réitéré l'affirmation des États-Unis selon laquelle l'Iran aurait accepté le retour des inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur son territoire.

"Non, aucune décision de ce type n'a été prise, et il n'y a même pas eu de discussion à ce sujet", a affirmé M. Bahreini, selon qui les discussions sur les activités nucléaires iraniennes relèvent de la prochaine étape.

"Par conséquent, toute information fournie par différentes sources concernant la possibilité d'autoriser les inspecteurs à se rendre en Iran est erronée", a-t-il ajouté.

RI

DRAMES DU SOUDAN

SEPT PAYS EUROPÉENS APPELLENT À UN "ARRÊT IMMÉDIAT" DES VIOLENCES À EL-OBEID

Sept pays européens ont appelé mardi les Forces de soutien rapide (FSR), à "arrêter immédiatement" leur offensive sur El-Obeid, grande ville du sud du pays du Soudan.

"Il existe désormais des signes crédibles d'une offensive imminente. Nous sommes à un moment critique, et la communauté internationale doit agir", indique le communiqué conjoint des ministres des Affaires étrangères de la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège et le Royaume-Uni.

"Nous appelons les Forces de soutien rapide à arrêter immédiatement leur attaque", ajoute le communiqué.

"Au cours des dernières semaines, des frappes répétées de drones sur El-Obeid ont tué des ci-

viils et provoqué de graves pénuries de carburant, de nourriture et d'eau", soulignent les sept pays dans leur communiqué.

"Les civils doivent pouvoir quitter les lieux en toute sécurité, et toutes les parties doivent garantir un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave", exhortent-ils.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a exprimé samedi les mêmes inquiétudes et appelé les forces paramilitaires encerclant El-Obeid à reculer.

Le conflit au Soudan a fait des dizaines de milliers de morts et forcé plus de 11 millions de personnes à fuir leur foyer, créant ce que l'ONU décrit comme la plus grande crise de déplacés au monde.

RI

CORÉE

LE DIRIGEANT SUPRÊME S'ENGAGE À RENFORCER LA DÉFENSE NATIONALE LORS D'UNE RÉUNION CLÉ

Le dirigeant suprême de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) s'est engagé à renforcer les capacités de défense nationale lors d'une réunion clé du Parti des travailleurs de Corée (PTC), a rapporté mardi l'agence de presse officielle KCNA.

Kim Jong Un, secrétaire général du PTC, a tenu ces propos au cours de la deuxième session plénière du neuvième Comité central du PTC qui s'est tenue de samedi à lundi, selon KCNA.

Il a déclaré que les États-Unis et la République de Corée "agissaient de manière de plus en plus ouverte pour renforcer et moderniser leurs forces armées dans

la région", notamment en soutenant les efforts de la République de Corée visant à se doter de sous-marins à propulsion nucléaire, et qu'ils avaient "tenu une nouvelle réunion du "Groupe consultatif sur le nucléaire", ce qui aggravait la situation dans la péninsule coréenne, selon l'agence de presse.

Le dirigeant de la RPDC a préconisé d'accélérer la construction d'un croiseur lance-missiles stratégique de 10.000 tonnes, ainsi que le développement et la production d'armes conventionnelles performantes.

Il a en outre souligné la nécessité d'assurer l'exécution qualitative du projet en cours visant à fortifier la

frontière méridionale, et d'édifier de nouvelles bases pour les flottes navales afin de renforcer les capacités de défense nationale.

M. Kim a rappelé la politique étrangère de son pays, déclarant qu'"il est important que le secteur des affaires étrangères promeuve vigoureusement, de sa propre initiative, toutes les relations extérieures, en vue de les subordonner et de les orienter vers la protection des intérêts nationaux et la construction d'un pays riche doté d'une armée puissante", selon KCNA.

RI

FIABILITÉ DES INFORMATIONS EN LIGNE

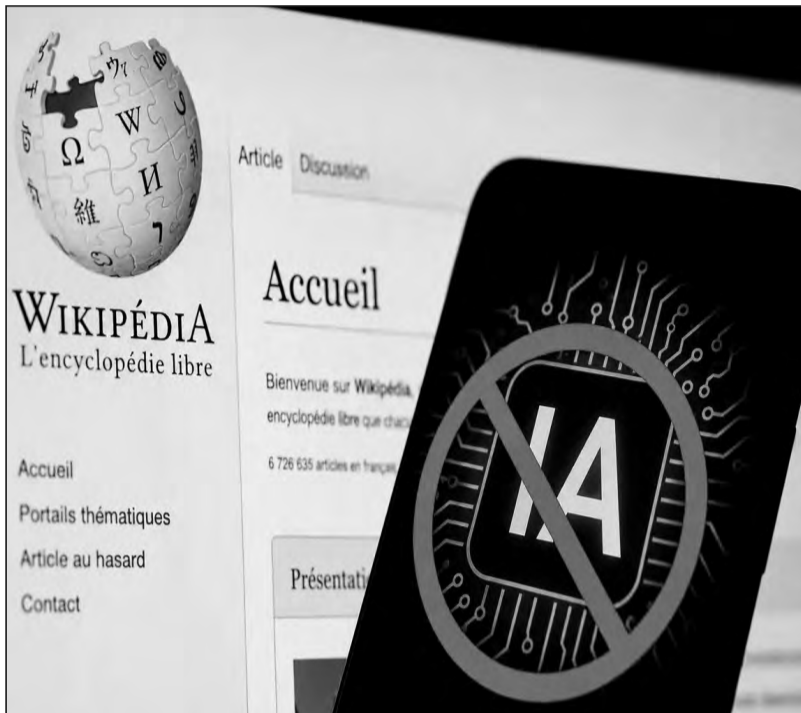
WIKIPÉDIA RESTE PRUDENTE FACE AUX DÉRIVES DE L'IA

Wikipédia, l'une des dix plateformes les plus visitées au monde, refuse de céder aux intelligences artificielles pour la rédaction de ses articles. Son cofondateur Jimmy Wales insiste sur la nécessité de préserver la fiabilité des contenus, tout en négociant avec les géants de la tech pour une "juste part" d'utilisation de ses serveurs.

Par Yakout Abina

L'encyclopédie en ligne Wikipédia ne permettra pas à l'intelligence artificielle de modifier directement ses articles. Son cofondateur, Jimmy Wales, a affirmé lundi dernier qu'il ne faisait pas assez confiance à cette technologie. « On ne laissera pas l'IA éditer nos articles car on ne peut pas vraiment lui faire assez confiance », a-t-il déclaré en marge d'un événement organisé par Octopus Energy. Cette prise de position intervient alors que les usages de l'IA générative se multiplient dans le secteur de l'information et suscitent des débats sur la fiabilité des contenus.

« S'il est difficile de prévoir à quoi ressemblera l'intelligence artificielle dans 25 ans, le problème



des hallucinations reste aujourd'hui extrêmement grave », a reconnu Jimmy Wales. Pour l'encyclopédie en ligne, qui ambitionne de rassembler les savoirs du monde grâce aux contributions bénévoles, la fiabilité demeure une priorité absolue. L'IA ne sera donc pas autorisée à éditer directement les contenus. En revanche, la plateforme envisage de recourir à des agents IA pour sur-

veiller certains sujets peu médiatisés. M. Wales cite l'exemple du décès d'un professeur de biologie âgé de 97 ans, passé inaperçu dans les médias, mais qui pourrait être signalé par un outil d'IA afin d'être intégré aux pages concernées.

Même si Wikipédia refuse de confier sa rédaction à l'IA, les robots conversationnels, eux, se nourrissent massivement de ses

données pour répondre aux questions de leurs utilisateurs. Par conséquent, le site a fini par perdre environ 8 % de ses visiteurs humains. Cette baisse est toutefois compensée par une forte hausse des visites automatiques, générées par les robots d'IA. Classé parmi les dix sites les plus consultés au monde, Wikipédia voit cette diminution de fréquentation comme « significative, mais pas désastreuse », précise Wales, qui siège au conseil d'administration de la fondation Wikimedia. Le modèle économique du site repose en effet sur les dons, et non sur le volume de trafic.

Wikipédia a également conclu des accords avec plusieurs géants de la technologie. Bien que ses contenus restent accessibles gratuitement, la plateforme demande désormais aux entreprises d'intelligence artificielle, qui l'assaillent de millions de requêtes, de payer une juste part afin de contribuer à la couverture des coûts liés à l'utilisation de ses serveurs. Le cofondateur de Wikipédia ne précise pas le montant de ces accords, mais affirme être « plutôt satisfait des progrès » réalisés : « Nous avons obtenu de bons résultats avec de nombreux grands acteurs et nous commençons à bloquer ceux qui ne respectent pas les règles. »

Y.A

POUR AVOIR SON EMPIRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE LA CHINE INVESTIT MASSIVEMENT

Par Salim Nait Ouguelmim

La Chine s'apprête à franchir une nouvelle étape dans sa stratégie de développement technologique. Les autorités de Pékin élaborent actuellement un ambitieux programme d'investissement évalué à près de 2 000 milliards de yuans, soit environ 295 milliards de dollars, afin de mettre en place un vaste réseau national de centres de données dédiés à l'intelligence artificielle. Ce projet, qui devrait s'étendre sur cinq ans, vise à doter le pays d'une infrastructure de calcul de grande ampleur capable de répondre aux besoins croissants des entreprises, des instituts de recherche et des administrations. Pilotée par la Commission nationale du développement et de la réforme, cette initiative prévoit de relier plusieurs pôles de calcul répartis sur l'ensemble du territoire chinois d'ici à 2028. L'objectif est de créer un système intégré, puissant et décentralisé, capable d'offrir des capacités de traitement suffisantes pour soutenir l'entraînement et le fonctionnement des modèles d'intelligence artificielle de nouvelle génération. Cette feuille de route mobilise déjà plusieurs organismes publics, qui travaillent à la définition des priorités technologiques, industrielles et financières du programme. L'ampleur des sommes engagées témoigne de la volonté de Pékin de se doter d'une architecture numérique souveraine, conçue pour soutenir la croissance de son économie numérique et renforcer sa compétitivité dans un secteur devenu stratégique. Le futur réseau devrait être placé en grande partie sous contrôle public. Les géants étatiques China Mobile et China Telecom sont appelés à jouer un rôle déterminant dans l'exploitation des infrastructures et dans l'interconnexion des différents centres de données. Leur mission consistera notamment à assurer la fluidité des échanges d'informations, la stabilité des services et la sécurité des opérations à l'échelle nationale. Au-delà de la construction d'infrastructures, Pékin entend également favoriser l'émergence d'une chaîne

d'approvisionnement entièrement nationale. Le projet prévoit ainsi qu'au moins 80 % des équipements utilisés soient fournis par des entreprises chinoises. Cette préférence accordée aux acteurs locaux constitue un élément central de la stratégie industrielle du pays.

Dans ce contexte, Huawei apparaît comme l'un des principaux bénéficiaires potentiels du programme. Le groupe est considéré comme l'un des rares acteurs nationaux capables de fournir des puces spécialisées dans l'intelligence artificielle à grande échelle. À l'inverse, les entreprises américaines Nvidia et Advanced Micro Devices devraient voir leur présence réduite dans ces nouveaux projets, conséquence directe des choix stratégiques opérés par les autorités chinoises.

Cette orientation ne constitue pas une rupture. Elle s'inscrit dans le prolongement d'une directive adoptée l'année dernière, qui imposait déjà aux projets financés par des fonds publics de privilégier exclusivement des semi-conducteurs fabriqués en Chine. Pékin cherche ainsi à réduire sa dépendance aux technologies étrangères, notamment dans un contexte marqué par les restrictions imposées par les États-Unis sur l'exportation de composants avancés. Le financement de ce gigantesque chantier devrait reposer essentiellement sur la dette publique. Les autorités envisagent notamment d'émettre des obligations d'État spéciales à très long terme, dont la maturité dépasserait dix ans. Ce dispositif serait complété par des fonds publics dédiés aux secteurs jugés stratégiques, ainsi que par des financements bancaires et des capitaux privés.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre plus vaste du programme des « Six Réseaux », dévoilé en début d'année par le gouvernement chinois. Ce plan englobe plusieurs domaines considérés comme essentiels pour le développement du pays, notamment les infrastructures hydrauliques, les réseaux électriques, les transports et les capacités de calcul informatique. L'un des enjeux majeurs du projet concerne justement l'intégration des

centres de données au réseau électrique national. La Chine souhaite, à l'horizon 2028, disposer d'un système cohérent et entièrement opérationnel, capable d'alimenter efficacement l'ensemble des infrastructures numériques du pays. Cette échéance correspond à une période où la demande en puissance de calcul connaît une croissance spectaculaire, portée par le développement rapide des applications d'intelligence artificielle et par l'entraînement de modèles toujours plus complexes et plus gourmands en ressources. Le programme s'inscrit également dans les objectifs du quinzième Plan quinquennal chinois, qui couvre la période allant jusqu'en 2030 et place les infrastructures numériques au rang des priorités nationales. Selon le directeur de la Commission nationale du développement et de la réforme, le marché chinois de l'intelligence artificielle pourrait dépasser les 10 000 milliards de yuans avant la fin de la décennie, confirmant ainsi les ambitions du pays dans ce domaine.

Parallèlement, Huawei a déjà accéléré la commercialisation de sa puce d'intelligence artificielle 910C, tandis que les sanctions américaines continuent d'inciter les entreprises chinoises à investir davantage dans des solutions nationales. Les restrictions imposées par Washington sur les semi-conducteurs les plus avancés ont en effet renforcé la détermination de Pékin à développer une industrie technologique autonome.

La réussite de ce vaste programme dépendra toutefois de la capacité des fournisseurs chinois à répondre à une demande considérable en composants de pointe. Malgré les progrès réalisés ces dernières années, l'industrie nationale reste confrontée à des obstacles technologiques importants, notamment dans le domaine de la gravure des puces de dernière génération. La Chine devra donc relever ce défi si elle veut concrétiser son ambition de devenir l'une des premières puissances mondiales de l'intelligence artificielle et disposer d'une infrastructure numérique totalement souveraine.

S.N.O

AGRICULTURE

COMMENT LE NIGÉRIA A VAINCU SA CRISE PHYTOSANITAIRE

Le Nigeria, premier producteur et exportateur africain de gingembre, fait face depuis 2023 à une grave crise phytosanitaire qui a fait chuter sa production de plus de 75 %. Grâce au programme GVCRSF lancé par le Fonds national de développement agricole (NADF) en partenariat avec l'Institut national de recherche sur les racines et tubercules (NRCRI), Abuja mise sur des semences saines, la recherche et l'innovation pour redresser ce secteur vital. Cette initiative vise non seulement à restaurer les volumes mais aussi à conquérir de nouveaux marchés et à renforcer la résilience face aux maladies.

Par Chaïmaa Sadou

Première puissance agricole d'Afrique, le Nigeria déploie une stratégie ambitieuse pour relancer sa filière gingembre, durement éprouvée par une épidémie. Premier producteur du continent, le pays voit dans ce rhizome une opportunité économique majeure pour ses paysans et son économie. Le programme Ginger Value Chain Recovery and Sustainability Programme (GVCRSF), lancé le 19 juin 2026 par le NADF en collaboration avec le NRCRI, constitue un véritable tournant dans la politique agricole nationale. Il repose sur un triptyque : distribution de matériel végétal sain, multiplication de semences résistantes et renforcement de la recherche pour éviter de nouvelles catastrophes.

Depuis 2023, une maladie fongique appelée gingerblight a ravagé les principales zones de production, notamment dans l'État de Kaduna, principal bassin de culture du pays. La production est passée de plus de 800 000 tonnes en 2022 à moins de 100 000 tonnes en 2023, selon les données de l'AFEX Commodities Exchange. En 2024, elle s'est légèrement redressée à environ 160 000 tonnes, mais reste très loin des niveaux d'avant crise. Cette chute a entraîné une forte baisse des expor-



tations, passant de 41 millions de dollars en 2022 à seulement 11,5 millions en 2025.

Face à cette situation alarmante, les autorités nigérianes ont réagi rapidement. Dès 2024, un comité national de lutte contre la maladie a été créé et un fonds d'urgence de 1,6 milliard de nairas (environ 1,2 million de dollars) a été alloué aux petits exploitants. Le nouveau programme GVCRSF va beaucoup plus loin. Il prévoit la fourniture de six tonnes de rhizomes de gingembre de qualité certifiée pour relancer les plantations. L'accent est mis sur des semences saines, obtenues par culture de tissus en laboratoire. L'objectif est de briser le cycle de la maladie et de restaurer la confiance des agriculteurs.

Mme Ijeoma Adamma Agho, secrétaire permanente du ministère de l'Agriculture de l'État d'Abia, a souligné l'ambition de ce programme : « La réponse que nous lançons aujourd'hui va au-delà de la simple relance. Il s'agit de reconstruire des systèmes plus solides, de restaurer

la confiance des agriculteurs et d'assurer une durabilité à long terme grâce à la science, à la technologie et à l'innovation. »

Parallèlement à ces efforts économiques, la recherche occupe une place centrale. Le NADF investit dans les instituts comme le NRCRI pour en faire des centres d'excellence : laboratoires modernes, biotechnologie, énergie renouvelable, irrigation et plateformes numériques. L'objectif est de passer d'une gestion réactive des crises à une approche préventive, en dotant le pays des capacités scientifiques nécessaires pour anticiper les futures menaces phytosanitaires. Ces efforts visent à développer des variétés résistantes et des pratiques adaptées aux défis sanitaires et climatiques.

Cette relance s'inscrit dans un contexte économique plus large. Le marché mondial du gingembre dépasse les 4 milliards de dollars. Le Centre du commerce international (ITC) estime que le Nigeria pourrait atteindre 86 millions de dollars d'exportations annuelles d'ici 2030 s'il

structure mieux sa filière. D'autres pays montrent la voie. L'Inde, premier producteur mondial, maintient des volumes élevés grâce à des pratiques durables et à la diversification variétale. La Chine et le Népal misent sur la recherche et l'irrigation pour stabiliser leur production.

Au-delà des enjeux économiques, la relance de cette filière revêt une dimension sociale importante. Une production abondante permettrait de réintroduire cette épice dans l'alimentation quotidienne. Riche en composés actifs comme le gingérol, le gingembre est reconnu pour ses vertus digestives et anti-inflammatoires. Il contribue également à une alimentation équilibrée bénéfique aux écoliers.

Gingerblight désigne une maladie fongique qui attaque les rhizomes et les feuilles du gingembre, entraînant un flétrissement et une forte baisse des rendements. Le rhizome est la partie souterraine du plant, utilisée comme semence et épice. Le matériel végétal sain fait référence à des semences indemnes de maladies, obtenues par culture de tissus en laboratoire.

La stratégie nigériane allie urgence et vision à long terme. En sécurisant les semences, en boostant la recherche et en visant les marchés internationaux, le pays peut non seulement retrouver son rang de leader continental, mais aussi assoir durablement sa présence sur le marché mondial. Cette approche, enrichie d'expériences d'autres nations productrices, montre que face aux crises phytosanitaires, l'innovation et le soutien aux producteurs restent les clés du succès. Si les efforts portent leurs fruits, le Nigeria pourrait non seulement reconquérir sa place, mais aussi contribuer à la sécurité alimentaire et à l'économie rurale. Les informations proviennent de sources officielles nigérianes (NADF, NRCRI, AFEX) et d'organismes internationaux comme l'ITC, garantissant une grande fiabilité.

C.S

AFRIQUE CENTRALE

LA PRÉSERVATION DES FORÊTS EN QUESTION

Deuxième poumon vert de la planète, les forêts d'Afrique centrale subissent une pression toujours plus forte.

Pourtant, la récente hausse des cours du bois pourrait être une opportunité inespérée pour concilier économie et écologie. Selon la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), les prix des produits forestiers ont grimpé de 2,9 % au premier trimestre 2026, portés par une flambée spectaculaire des grumes. Selon l'Indice composite des cours des produits de base publié par la BEAC, les prix des produits forestiers exportés par les six pays de la CEMAC ont progressé de 2,9 % au premier trimestre 2026 par rapport au trimestre précédent. Cette hausse, bien plus forte qu'au quatrième trimestre 2025 (+1,5 %), est tirée par les grumes (bois brut) dont les prix flambent de 23,5 %, contre 12,2 % pour les sciages. Ces données fiables reflètent une demande mondiale soutenue.

Mais cette flambée des prix ne doit pas faire

oublier l'impact de l'exploitation intensive : déforestation et dégradation des écosystèmes. Les forêts de la région, qui couvrent environ 240 millions d'hectares, jouent un rôle crucial dans la capture du carbone et la régulation du climat mondial. Elles captent une grande partie du CO₂ responsable du réchauffement, mais subissent les effets de l'agriculture, de l'exploitation forestière et des infrastructures. Face à ces menaces, les autorités régionales ont décidé d'interdire les exportations de grumes au plus tard en 2028.

Au Cameroun, par exemple, la part des grumes dans les exportations a déjà été réduite de moitié entre 2019 et 2023. Des arrêtés récents interdisent l'exportation de nombreuses essences précieuses comme l'Iroko ou le Doussié sous forme brute, obligeant à une transformation locale. Cette mesure, soutenue par la RD Congo, vise à réduire la pression sur les forêts primaires, à préserver la biodiversité et à créer des emplois dans la filière de transformation, tout en limitant

les coupes illégales.

Du point de vue environnemental, ce choix crucial est indispensable. Transformer le bois sur place permet de mieux exploiter la ressource, de limiter les volumes exportés et d'encourager une gestion forestière certifiée et durable. Elle contribue à la lutte contre le changement climatique et protège les habitats de nombreuses espèces menacées. Les experts soulignent toutefois la nécessité d'accompagner cette transition par des investissements dans des usines respectueuses de l'environnement et un suivi rigoureux des concessions forestières.

La flambée des grumes est une opportunité, pas une fatalité. Si les pays de la CEMAC transforment cette manne en investissements durables, la forêt d'Afrique centrale pourra rester le poumon vert de la planète tout en faisant vivre ses populations. La transition est engagée, mais le chemin reste long.

C.S

FORMATION PROFESSIONNELLE/FIAT ALGÉRIE

VERS UN PARTENARIAT RENFORCÉ

La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nacima Arhab, a accueilli au siège de son département ministériel le PDG de Fiat Algérie, Raoui Beji, pour examiner les perspectives de renforcement de la coopération entre les deux secteurs. Les discussions ont porté principalement sur le développement de formations spécialisées dédiées aux métiers de la construction automobile, selon un communiqué publié mardi par le ministère.

Par Kahina Baghdad

Cette réunion de travail, organisée lundi, a permis d'aborder le renforcement de la coopération et du partenariat entre les deux parties, en particulier dans le domaine du développement des formations liées à l'industrie automobile et de l'amélioration des compétences des ressources humaines nationales, en adéquation avec la dynamique industrielle que connaît actuellement l'Algérie, précise la même source.

Les échanges ont également abouti à l'annonce du lancement de l'élaboration de programmes de for-



mation spécialisés et innovants destinés aux métiers de la construction automobile, conformes aux standards modernes. L'objectif est de former une main-d'œuvre qualifiée capable d'accompagner le développement de l'industrie mécanique nationale et d'accroître

sa compétitivité.

Les deux parties ont aussi examiné les voies et moyens susceptibles de renforcer la coopération dans les domaines de la formation pratique et du rapprochement entre les centres de formation professionnelle et les entreprises industrielles,

afin d'adapter davantage les cursus aux exigences réelles du marché du travail, ajoute le communiqué.

Dans cette perspective, un intérêt particulier a été accordé à la mise en place d'un système de formation intégré couvrant l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur de l'industrie automobile. Une attention spécifique a été portée au réseau national de sous-traitance, notamment à travers la création de spécialités de pointe répondant aux besoins des petites et moyennes entreprises déjà actives ou désireuses de s'intégrer au système de fabrication des pièces de rechange ainsi qu'aux services industriels associés.

À l'issue de cette rencontre, les deux parties ont réaffirmé leur volonté de poursuivre la coordination et le travail commun afin de mettre en place un partenariat stratégique performant entre le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels et Fiat Algérie, au service du développement futur de l'industrie nationale dans le domaine de la construction automobile, conclut le communiqué.

K.B

DÉTENTE

DÉPART D'ENFANTS DE TINDOUF POUR MOSTAGANEM

Un premier groupe d'enfants de Tindouf a quitté, mardi, la wilaya à destination des colonies de vacances de Mostaganem, dans le cadre du programme national de vacances et de loisirs supervisé par le ministère de la Jeunesse, a-t-on appris auprès de la Direction de la jeunesse et des sports (DJS).

Ce premier contingent est composé de 135 enfants qui séjourneront au Centre de vacances de Salamandre pour une durée de 22 jours, a-t-on précisé.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts visant à offrir aux enfants des espaces de détente, de loisirs et de découverte durant la période estivale.

Selon Ahmed Adji, cadre à la DJS de Tin-

douf, toutes les dispositions organisationnelles et logistiques ont été prises afin d'assurer le déplacement des enfants dans les meilleures conditions. Ces derniers ont d'abord été accueillis à l'auberge de jeunesse, avant leur transfert vers l'aéroport de Tindouf où l'ensemble des services nécessaires à leur prise en charge a été mobilisé.

Les enfants seront transportés par voie aérienne à bord de vols d'Air Algérie à destination de l'aéroport d'Oran, avant de poursuivre leur trajet par voie terrestre en autocars vers Mostaganem.

La même source a précisé que l'encadrement du séjour est assuré par des responsables et accompagnateurs relevant du secteur de la

jeunesse et des sports de la wilaya de Tindouf, afin de garantir le bien-être des enfants et leur accompagnement tout au long de leur séjour.

Le wali de Tindouf, Mustapha Dahou a supervisé le départ du premier groupe d'enfants lors d'une cérémonie comportant des activités récréatives et des jeux destinés aux enfants bénéficiaires, dans une ambiance de joie et d'enthousiasme partagée par les participants et leurs parents. L'organisation de ces colonies de vacances s'inscrit dans le cadre des actions visant à offrir aux enfants des espaces de détente et d'épanouissement, tout en favorisant les échanges culturels et sociaux entre les différentes wilayas du pays, a-t-on souligné.

R.S

COOPÉRATION UNIVERSITAIRE
UNE SESSION DE FORMATION
ORGANISÉE À TLEMCCEN

La Faculté de médecine de l'Université "Abou Bakr Belkaïd" de Tlemcen a abrité une session de formation intitulée : "L'internationalisation comme pilier fondamental du projet de l'établissement universitaire", a-t-on appris, mardi, auprès des organisateurs.

Le vice-recteur de l'Université de Tlemcen chargé des Relations extérieures, Hamza-Cherif Ali, a indiqué à l'APS que cette formation, entamée lundi pour une durée de trois jours, réunit des représentants de 32 établissements d'enseignement supérieur de l'Ouest du pays, ainsi que des cadres et enseignants spécialisés dans les domaines de la coopération et des relations internationales.

Lors de la première journée de cette rencontre, organisée dans le cadre du projet "IBTIKAR" de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur (CBHE), les participants ont mis en avant les atouts de l'université algérienne et les moyens de les valoriser afin de consolider ses relations avec les universités étrangères et d'accéder à davantage de projets internationaux, a précisé la même source.

Cette session, animée par deux expertes européennes membres du projet "IBTIKAR", porte également

sur les approches modernes de l'internationalisation de l'université, ainsi que sur les mécanismes favorisant son intégration dans le projet institutionnel universitaire, à travers une série d'ateliers et de présentations interactives.

M. Hamza-Cherif a souligné l'importance de l'internationalisation dans le développement de l'université, le renforcement de sa compétitivité, ainsi que son rayonnement académique et scientifique. Il a affirmé qu'il est désormais indispensable d'intégrer la dimension internationale dans les différents programmes de formation et de recherche scientifique, afin d'élargir les perspectives de coopération, de partenariat et d'échange d'expertises avec les établissements universitaires et de recherche à travers le monde.

Le projet "IBTIKAR", mis en œuvre sur une période de trois ans, dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et l'Union européenne, vise à accompagner les établissements universitaires dans l'élaboration de stratégies d'ouverture à l'international et le renforcement de la coopération académique.

R.C

PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT,
LA CARAVANE "1800 MINUTES
AUTONOMISATION" SUSCITE UN
VIF ENGOUEMENT CHEZ LES
JEUNES

La caravane de sensibilisation "1800 minutes autonomisation" pour promouvoir l'entrepreneuriat, lancée à l'initiative de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) a suscité, dans la wilaya d'Ouargla, un vif engouement auprès du grand public, notamment les jeunes aspirant à créer leurs propres projets d'investissement, a-t-on appris mardi des organisateurs.

Cette initiative a pour objectif de mieux informer les jeunes y compris les porteurs de projets innovants sur les dispositifs d'accompagnement et d'orientation, les programmes de formation disponibles, ainsi que les différents formes de soutien offertes, tout en contribuant à l'ancrage de l'esprit entrepreneurial et à l'élargissement des opportunités d'investissement dans les micro-entreprises, a précisé à l'APS la chargée de communication à l'antenne locale de l'ANGEM, Djamilia Chebcheb.

Débutée depuis le centre ville d'Ouargla, la caravane, qui se poursuivra jusqu'au 31 juillet courant, a déjà fait escale dans plusieurs lieux au chef-lieu de wilaya, parmi lesquels les espaces verts du quartier Ennasr, ceux avoisinant l'hôpital ophtalmologique, ainsi qu'à bord des rames du tramway et la commune de Rouissat, avant de toucher, dans les prochains jours, les communes d'Aïn El-Beida, N'goussa, Sidi-Khouiled et Hassi-Messaoud.

Elle a offert un cadre d'échanges directs avec les citoyens, à travers des rencontres de proximité et des ateliers thématiques portant sur les conditions de financement, les modalités d'accompagnement, en plus les possibilités de coopération avec les partenaires et acteurs locaux, a-t-on indiqué de même source.

R.S

FOOT / COUPE DU MONDE 2026 (GR. J/2^e JOURNÉE)

L'ALGÉRIE RENVERSE LA JORDANIE (2-1) ET SE RELANCE DANS LA COURSE À LA QUALIFICATION

La sélection algérienne de football a signé une précieuse victoire face à son homologue jordanienne sur le score de 2 à 1 (mi-temps : 0-1), mardi au Levi's Stadium de Santa Clara, près de San Francisco (Californie/États-Unis), pour le compte de la deuxième journée du groupe J de la Coupe du monde 2026, relançant ainsi ses chances de qualification aux seizièmes de finale.

Après la défaite concédée lors de la première journée face à l'Argentine (0-3), l'équipe nationale a puisé dans ses ressources pour renverser une situation compromise face à une formation jordanienne accrocheuse, qui a longtemps cru tenir son premier succès dans un Mondial.

Les hommes de Vladimir Petkovic ont pourtant entamé la rencontre avec prudence, tandis que les Jordaniens se procuraient la première occasion dès la 4^e minute sur une tête de Nizar Al-Rashdan, non cadrée, à la réception d'un coup franc de Mousa Al-Tamari.

La réaction algérienne ne tardait pas. Servi par Farès Chaïbi dans la surface, Amine Gouiri voyait sa tentative passer à côté (7^e), avant que Riyad Mahrez ne manque une première opportunité intéressante après un bon appel en profondeur (20^e).

Malgré une possession de balle favorable, les "Verts" peinaient à imposer leur rythme face à un adversaire bien organisé. Les Jordaniens se montraient même les plus dangereux, notamment par Al-Tamari, dont la frappe lointaine était captée sans difficulté par Luca Zidane (15^e).

Mahrez se procurait ensuite la plus nette occasion algérienne de la première période, mais butait sur l'excellente sortie du gardien Yazeed Abu Laila (34^e). Une minute plus tard, les Algériens réclamaient un penalty après une chute d'Aït-Nouri dans la surface, sans convaincre l'arbitre slovène Slavko Vincic.

Dans la foulée, la Jordanie ouvrait le score sur sa meilleure action collective. Profitant d'une relance ratée de Zerrouki, Abu Taha combinait avec Al-Tamari avant d'adresser un centre repris au second poteau par Nizar Al-Rashdan, qui trompait Zidane d'un tir croisé à ras de terre (36^e, 1-0).



Au retour des vestiaires, Petkovic procédait à un double changement avec les entrées de Bentaleb et Benbouali à la place de Zerrouki et Boudaoui. Un choix qui allait s'avérer déterminant.

Plus entreprenants, les "Verts" accentuaient leur pression. Maza se distinguait à plusieurs reprises, obligeant Abu Laila à une belle parade sur une frappe puissante (55^e), avant de manquer le cadre alors qu'il s'était créé une excellente situation (61^e).

La Jordanie résistait tant bien que mal, mais subissait de plus en plus les offensives algériennes. Benbouali se signalait d'abord d'une tête trop peu appuyée sur un centre de Bentaleb (65^e), avant de remettre les deux équipes à égalité quatre minutes plus tard.

Sur un corner parfaitement exécuté par Mahrez, l'attaquant algérien plaçait une tête croisée imparable dans le petit filet jordanien (69^e, 1-1), récompensant ainsi la domination croissante des "Verts".

Revigorée par cette égalisation, l'Algérie poursuivait ses efforts. Chaïbi testait encore la vigilance d'Abu Laila (74^e), tandis que les Jordaniens commentaient à accuser le coup physiquement.

L'entrée de Hadj Moussa à la place de Mahrez allait également peser dans le dénouement de la rencontre. À l'origine de plusieurs situations dangereuses sur coups de pied arrêtés, le nouvel entrant obtenait un corner décisif à la 82^e minute. Son centre était dévié par Bensebaïni avant d'être repris au second poteau par Gouiri,

qui poussait le ballon au fond des filets malgré la sortie du gardien jordanien (82^e, 2-1).

Après une vérification de la VAR, le but était validé, permettant aux Algériens de prendre l'avantage pour la première fois de la rencontre. Les dernières minutes voyaient les Jordaniens tenter de revenir au score, sans parvenir à inquiéter sérieusement une défense algérienne mieux en place. Après sept minutes de temps additionnel, l'arbitre mettait un terme à la rencontre sur cette victoire algérienne (2-1).

Grâce à ce succès, l'Algérie rejoint l'Autriche à la deuxième place du groupe J avec trois points, derrière l'Argentine, déjà qualifiée pour les seizièmes de finale avec six unités. La Jordanie ferme la marche avec zéro point. Lors de la troisième et dernière journée, prévue dimanche prochain, l'Algérie affrontera l'Autriche à l'Arrowhead Stadium de Kansas City (Missouri), tandis que l'Argentine sera opposée à la Jordanie à l'AT&T Stadium d'Arlington (Texas). Les deux rencontres débiteront à 03h00 (heure algérienne).

COMPOSITION DES DEUX ÉQUIPES

Algérie : Zidane, Belghali, Aït-Nouri (Hadjam 85e), Mandi, Bensebaïni, Boudaoui (Benbouali 46e), Zerrouki (Bentaleb 46e), Maza, Mahrez (cap.) (Hadj Moussa 76e), Gouiri (Belaid 86e), Chaïbi.

Jordanie : Yazeed Abu Laila, Ehsan Haddad (cap.), Abdallah Nassib, Yazan Alarab, Husam Abudahab (Obeid 90e+1), Mohammad Abu Taha (Abu Hashesh 85e), Nizar Al-Rashdan, Noor Al-Rawabdeh, Mahmoud Almardi (Al Fakhouri 76e), Ali Olwan (Shararh 90e+2), Mousa Al-Tamari (Azaizheh 84e).

RS

IBRAHIM MAZZA ÉLU HOMME DU MATCH ENTRE L'ALGÉRIE ET LA JORDANIE

L'international algérien Ibrahim Mazza a été élu homme du match à l'issue de la rencontre remportée par la sélection nationale face à la Jordanie (2-1), tôt ce mardi matin, au Stade de San Francisco (États-Unis), dans le cadre de la deuxième journée du groupe 10 des éliminatoires de la Coupe du monde 2026. Mazza a obtenu cette distinction grâce à une prestation remarquable et à sa contribution déterminante à la victoire des « Verts ». Actif au milieu de terrain, il a joué un rôle central dans la construction du jeu et l'animation offensive, tout en assurant efficacement ses tâches défensives. Sa performance en a fait l'un des joueurs les plus en vue de la rencontre.

Cette récompense vient couronner son excellent niveau de jeu et ses actions décisives tout au long du match.

Elle confirme également son importance croissante au sein de l'effectif dirigé par le sélectionneur national Vladimir Petković, ainsi que sa capacité à faire la différence lors des grands rendez-vous.

RS

LA VICTOIRE FACE À LA JORDANIE RENFORCE L'ESPOIR DE QUALIFICATION DES «VERTS»

Le succès de l'équipe nationale de football face à la Jordanie (2-1), ce mardi à San Francisco (États-Unis), lors de la 2^e journée du groupe J de la Coupe du monde 2026, a renforcé ses chances de qualification en 16^{es} de finale après une entame difficile de tournoi. Menés au score, les « Verts » ont réussi à inverser la tendance grâce à une meilleure maîtrise du jeu en seconde période et à une présence offensive plus soutenue.

Selon des analystes, la réaction collective de l'équipe dans un contexte où un nouveau faux pas aurait considérablement réduit ses chances de qualification, est saluatoire à bien des égards.

Ils étaient unanimes à souligner l'impact des ajustements opérés par le sélectionneur Vladimir Petkovic au cours de la ren-

contre. Les changements effectués après la pause ont permis à la sélection algérienne d'augmenter son volume offensif et d'exercer une pression plus constante sur la défense jordanienne. À ce titre, de nombreux observateurs ont mis en avant la capacité de l'équipe à conserver son organisation après l'ouverture du score par l'équipe jordanienne. Contrairement à certaines périodes observées lors du match face à l'Argentine, les joueurs algériens sont restés disciplinés dans leur approche, parvenant progressivement à reprendre le contrôle du jeu.

Sur le plan individuel, plusieurs éléments ont été distingués. Le capitaine Riyad Mahrez a retrouvé une influence importante dans l'animation offensive, notamment dans les phases de construction et

sur les balles arrêtées. Amine Gouiri a, pour sa part, confirmé son rôle central dans le secteur offensif grâce à son activité et à sa mobilité. L'apport des remplaçants a également retenu l'attention des analystes, particulièrement celui de Nadhir Benbouali dont l'entrée a contribué à modifier la dynamique de la rencontre. Au-delà des individualités, il y a lieu de relever la cohésion affichée par l'ensemble du groupe et la qualité de la réaction collective. Cette capacité de rebond constitue, estiment ces mêmes analystes, l'un des principaux enseignements de la rencontre. La victoire face à la Jordanie permet à l'Algérie d'aborder dans de meilleures conditions son prochain rendez-vous devant l'Autriche, qui sera décisif dans la course à la qualification.

RS

CULTURE ET SCOUTISME

POUR UN PARTENARIAT AU SERVICE DE LA JEUNESSE

Le ministère de la Culture et des Arts et les Scouts musulmans algériens préparent une convention ambitieuse axée sur la préservation du patrimoine, l'éducation et la promotion des valeurs citoyennes

Par Ali Boudefel

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, s'est entretenue avec le Commandant général des Scouts musulmans algériens (SMA), Abderrahmane Hamzaoui, afin d'examiner les voies et moyens susceptibles de consolider la coopération et le partenariat entre les deux institutions dans les domaines culturel et éducatif. Cette démarche vise notamment à préserver le patrimoine national et à renforcer l'identité nationale auprès des jeunes générations, indique un communiqué du ministère.

Mme Bendouda a animé, au siège du ministère, une réunion de travail avec M. Hamzaoui, à laquelle ont pris part des responsables des deux institutions. Cette rencontre a été consacrée à l'étude des perspectives de coopération ainsi qu'au renforcement du partenariat institutionnel entre les deux parties.

Les discussions ont porté sur l'élaboration d'une convention de coopération ambitieuse destinée à instaurer un cadre opérationnel solide favori-



sant la coordination et l'action commune. Celle-ci reposera sur une feuille de route précise et sur un programme annuel intégré d'activités culturelles et éducatives, articulé autour de plusieurs axes stratégiques majeurs. Il s'agit notamment de la préservation et de la valorisation du patrimoine culturel national, matériel et immatériel, de la sensibilisation des jeunes générations à son importance,

de l'ancrage des valeurs d'écocitoyenneté, de la promotion de la culture de la protection de l'environnement naturel et des sites culturels, ainsi que du développement chez les enfants et les jeunes du goût de la découverte et de l'attachement au riche patrimoine national.

Selon la même source, la convention englobera également des actions de formation et d'encadrement cultu-

rel spécialisé au profit des scouts et des animateurs d'activités destinées à la jeunesse. Elle prévoit aussi un accompagnement de la diplomatie scout afin de renforcer le rayonnement international de l'Algérie et de mettre en avant la richesse de son patrimoine culturel et civilisationnel dans les différentes instances régionales et internationales.

À cette occasion, Mme Bendouda a insisté sur l'importance de coordonner les efforts et de mobiliser les moyens disponibles pour encadrer et dynamiser l'action culturelle à travers l'ensemble du territoire national. Elle a également recommandé une plus grande implication des SMA dans les programmes, les manifestations et les grands festivals nationaux, dans le but de consolider les valeurs de citoyenneté et d'appartenance nationale, tout en préservant la mémoire nationale de l'oubli.

Pour sa part, M. Hamzaoui a salué l'intérêt particulier accordé par la ministre de la Culture et des Arts au mouvement scout ainsi qu'à son rôle éducatif et social de premier ordre.

Se félicitant des résultats de cette « rencontre fructueuse », il a réaffirmé la disponibilité totale des SMA à mettre en œuvre les programmes communs et à contribuer activement à la réussite des projets culturels et éducatifs destinés aux jeunes dans les différentes wilayas du pays.

A.B

LUTTE CONTRE LE PILLAGE CULTUREL OUVERTURE D'UN ATELIER AVEC L'OSCE

Par Yousra Dali

Ce mardi, à Alger, Malika Bendouda, ministre de la Culture et des Arts, a inauguré un séminaire consacré à la répression du commerce clandestin des objets patrimoniaux. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mission effectuée en Algérie par une représentation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Cette réunion s'inscrit dans la dynamique visant à consolider les dispositifs de coopération et les échanges de pratiques en matière de sauvegarde du patrimoine et de répression de son trafic illégal.

Jusqu'au 26 juin, cet atelier réunit des spécialistes étrangers venus de divers pays d'Europe ainsi que du Canada, aux côtés d'experts algériens issus des institutions sécuritaires et des différents secteurs œuvrant pour la conservation du patrimoine culturel.

Prenant la parole devant les membres de l'OSCE, Mme Bendouda a rappelé que la sauvegarde des biens culturels relève d'un devoir national et souverain, participant à la fois à la défense de la mémoire collective du pays et du legs commun à toute l'humanité.

Elle a précisé que, face à la montée des périls affectant le patrimoine – trafic, vols, contrebande et criminalité transnationale organisée – l'Algérie a mis en œuvre une stratégie intégrée, axée sur le renforcement des cadres juridique et institutionnel, l'amélioration de la coordination intersectorielle et l'accroissement de la coopération internationale et régionale en la matière.

L'Algérie, a-t-elle poursuivi, a institué très tôt des structures spécialisées dans la répression des infractions contre les biens culturels, en lien avec

ses services de sécurité partenaires, ce qui a marqué une avancée décisive vers l'instauration d'un système national dédié à la protection de ces biens, assurant la coordination opérationnelle sur le territoire.

Elle a également annoncé que près de 15 000 objets culturels ont été confisqués et restitués au cours de l'année 2025, et a rappelé que l'Algérie a subi, durant 132 ans de colonisation française, une spoliation massive de son patrimoine et l'exil d'un grand nombre de ses œuvres vers l'étranger.

Dans cette optique, la ministre a affirmé que l'Algérie maintient ses actions pour rapatrier ses biens culturels dispersés hors de ses frontières, en coopération avec les instances internationales compétentes, au premier rang desquelles l'UNESCO.

Par ailleurs, après avoir exposé les finalités et les attributions de son organisme, Walter Cameron, responsable du groupe de travail sur les crimes contre le patrimoine culturel (HCTF) au sein de l'OSCE, a félicité l'initiative algérienne de coopération et de partenariat, destinée à harmoniser et renforcer les compétences en matière de lutte contre le trafic illicite, à identifier les voies de préservation et à tisser des liens plus étroits entre l'Europe et ses partenaires du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

La première journée de ce séminaire a donné lieu à plusieurs communications, traitant notamment du cadre législatif pour la protection du patrimoine en Algérie, ainsi que du rôle des forces navales, des garde-côtes, des unités de gendarmerie et de la police nationale dans la traque des filières criminelles œuvrant au trafic clandestin des biens culturels.

Y.D

QUAND LES TRADITIONS S'ADAPTENT À LA MODERNITÉ LA SBEIBA, DE LA MÉMOIRE VIVANTE AU PARI DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Des journées d'études consacrées au patrimoine et intitulées "Sbeiba, de la mémoire vivante au pari du développement numérique", se tiennent à Djanet, dans le cadre des activités du 17e Festival culturel local de la Sbeiba (22-26 juin), a-t-on appris mardi des organisateurs.

Intervenant à cette occasion, le membre du comité d'organisation du Festival, Othmane Belankas a indiqué que le choix du thème s'inscrit dans le cadre des efforts visant à valoriser ce patrimoine culturel et le préserver, à travers l'exploitation des supports numériques modernes et assurer de la sorte la préservation de la mémoire collective liée à l'événement et sa transmission aux générations futures.

Il a précisé que l'un des principaux objectifs de cette édition est de faire évoluer la manifestation de la Sbeiba de la sphère de la transmission orale du patrimoine à celle de la documentation et de la valorisation numériques, dans un contexte de mutations technologiques effrénée que connaît le monde.

L'orateur a ajouté que cette journée d'étude constitue un espace scientifique destiné à débattre des mécanismes de sauvegarde du patrimoine de la Sbeiba, avec la participation de professeurs et de chercheurs issus de plusieurs régions du pays et de l'étranger, en procédant à une analyse profonde de la Sbeiba dans ses dimensions culturelle, touristique et médiatique numérique.

Au programme de ces journées d'études, figurent une série d'interventions traitant des dimensions anthropologiques, sociales et culturelles de la Sbeiba, ainsi qu'une étude sur l'apport du patrimoine culturel immatériel au développement numérique et économique, et du rôle du Festival dans la dynamisation de l'économie locale et la promotion du tourisme culturel et saharien.

Selon les organisateurs, la rencontre vise également à présenter la Sbeiba comme un levier de développement local et un atout culturel et touristique susceptible de contribuer au renforcement de l'attractivité économique de la région, à travers la valorisation du patrimoine culturel et son rayonnement à l'échelle nationale et internationale.

R.C

GAZA, LIBAN, ET L'ARCHITECTURE DE L'EFFAÇABLE

RÉQUISITOIRE CONTRE UN ORDRE MONSTRUEUX ET CEUX QUI LE FINANCENT

(2/2)

Apartheid, génocide : ces mots sont nécessaires, juridiquement établi pour l'un [4, 6, 7, 8], en voie de qualification pour l'autre [2, 14]. Ils sont aussi insuffisants pour décrire ce qui se construit sous nos yeux.

Par Laala Bechetoula
In mondialisation.ca,
20 juin 2026

Apartheid, génocide : ces mots sont nécessaires, juridiquement établi pour l'un [4, 6, 7, 8], en voie de qualification pour l'autre [2, 14]. Ils sont aussi insuffisants pour décrire ce qui se construit sous nos yeux. L'apartheid sud-africain voulait exploiter une main-d'œuvre ; il avait besoin du corps noir vivant, productif, contenu. La logique à l'œuvre en Palestine n'est pas l'exploitation mais la soustraction : rendre une population superflue, déplaçable, effaçable — la doctrine de la maison familiale comme cible [11], le seuil de cent morts civils comme variable acceptable, l'algorithme comme chaîne de production. C'est en cela que le système excède l'apartheid classique : non par l'intensité de la haine, mais par la nature industrielle du projet, et par sa diffusion en temps réel devant l'humanité entière. Achille Mbembe avait nommé cela à l'avance : le pouvoir souverain de décider qui peut vivre et qui doit être exposé à la mort [19].

Gaza, laboratoire mondial

Car rien de tout cela ne reste confiné à Gaza. Le journaliste australien Antony Loewenstein l'a documenté dans son ouvrage *The Palestine Laboratory* (Verso, 2023, prix Walkley) : ce qui est éprouvé sur les Palestiniens devient, sitôt « testé au combat », un produit d'exportation [21]. Israël, neuvième exportateur d'armes mondial pour un pays de moins de dix millions d'habitants, a capté 40 % des financements mondiaux du secteur cyber en 2021 ; ses drones, rodés sur la bande de Gaza et le Sinaï, équipent aujourd'hui Frontex aux frontières de l'Europe ; son logiciel d'espionnage Pegasus, développé par NSO Group, a été vendu à des démocraties comme à des dictatures pour surveiller journalistes et opposants bien au-delà du Proche-Orient. Lavender et « Where's Daddy ? » ne resteront pas une exception gazaouie : ce sont des prototypes. La surveillance algorithmique, le ciblage automatisé, la militarisation de l'intelligence artificielle et l'érosion méthodique des protections juridiques qui les accompagne — tout cela, une fois éprouvé sur une population qu'on a rendue indéfendable, devient un standard mondial, vendu salon après salon. Gaza n'est pas seulement une tragédie : elle est, structurellement, le laboratoire du siècle qui commence.

Les complices — car nul régime ne brûle un pays tout seul

Une telle architecture ne tient pas sans charpentiers. Les États-Unis



ont opposé, à répétition, leur veto au Conseil de sécurité, tout en demeurant le premier fournisseur d'armes — et en sanctionnant jusqu'aux experts onusiens qui documentent les faits. L'Allemagne — deuxième fournisseur d'armes — a vu le Nicaragua la traîner devant la CIJ pour complicité de génocide en raison de ses livraisons militaires : que la nation porteuse de la mémoire d'Auschwitz se retrouve mise en cause pour avoir armé ce que ses propres historiens de l'Holocauste nomment un génocide est l'ironie tragique de notre siècle. La Convention de 1948 le prévoit explicitement : la complicité est un crime au même titre que l'acte [15]. L'avis de la CIJ de juillet 2024 a rappelé à tous les États leur obligation de ne pas reconnaître, ni aider, ni assister la situation illicite [4]. Le silence n'est pas neutre. Le silence est juridiquement qualifiable.

Malek Bennabi parlait de colonisabilité — cette disposition intérieure qui rend un peuple colonisable avant même d'être colonisé [20]. Il existe une colonisabilité morale des puissants : cette aptitude à tout voir, tout chiffrer, tout faire vérifier par leurs propres experts — et à sanctionner les vérificateurs plutôt que les vérifiés.

L'Histoire, cette fois, ne manquera pas d'archives. Elle aura les chiffres, validés par les pairs. Elle aura les lois, citées par les cours. Elle aura le code source de la machine à tuer, documenté par des officiers du renseignement eux-mêmes. Elle aura les témoins, jusque dans les chaires d'études sur l'Holocauste à Jérusalem. La seule question qu'elle posera à notre génération n'est pas « saviez-vous ? » — nous savions tout, jusqu'au taux d'erreur de l'algorithme. Elle sera : pourquoi, ayant tous les noms, toutes les preuves, toutes les lois et tous les tribunaux, tant d'États ont-ils encore choisi de sanctionner les témoins plutôt que d'arrêter le feu ?

« Tout le Liban doit brûler », a-t-il dit. Retenons la phrase. Non comme une menace de plus, mais comme un aveu : celui d'un ordre qui, n'ayant plus de stratégie, n'a plus que l'incendie — et qui compte, une

fois de plus, sur notre habitude de détourner les yeux.

Laala Bechetoula Notes et références

[1] Déclaration d'Itamar Ben-Gvir du 19 juin 2026 : « Tout le Liban doit brûler », accompagnée de la formule sur « mille mères libanaises » pour une mère israélienne.

[2] Cour internationale de Justice, *Afrique du Sud c. Israël*, ordonnance du 26 janvier 2024 : la Cour reconnaît la plausibilité des droits des Palestiniens protégés par la Convention sur le génocide et ordonne des mesures conservatoires.

[3] Cour internationale de Justice, ordonnance du 24 mai 2024 : Israël doit immédiatement arrêter son offensive militaire à Rafah, conformément à ses obligations au titre de la Convention sur le génocide.

[4] Cour internationale de Justice, avis consultatif du 19 juillet 2024 : l'occupation israélienne du territoire palestinien est illicite ; les politiques israéliennes violent notamment l'article 3 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, relatif à la ségrégation raciale et à l'apartheid.

[5] Cour pénale internationale, 21 novembre 2024 : mandats d'arrêt contre Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, notamment meurtre, persécution et usage allégué de la famine comme méthode de guerre.

[6] Amnesty International, *Israel's Apartheid against Palestinians*, 2022 : rapport qualifiant le système imposé aux Palestiniens de crime d'apartheid.

[7] Human Rights Watch, *A Threshold Crossed*, 2021 : rapport concluant aux crimes d'apartheid et de persécution.

[8] B'Tselem, 2021 : l'organisation israélienne qualifie le régime israélien entre le Jourdain et la Méditerranée de régime d'apartheid.

[9] UNICEF, communiqué du 27 mai 2025, réitéré en septembre 2025 : plus de 50 000 enfants ont été tués ou blessés dans la bande de Gaza depuis octobre 2023.

[10] UNRWA / UNICEF : Gaza est décrite comme le territoire comptant le plus grand nombre d'enfants amputés par habitant au monde.

[11] +972 Magazine et Local Call, avril 2024 (enquête de Yuval Abraham) : système d'intelligence artificielle « Lavender » et module « Where's Daddy ? », utilisés selon l'enquête pour identifier des cibles humaines et frapper des personnes à leur domicile familial ; jusqu'à 37 000 cibles marquées, taux d'erreur reconnu d'environ 10 %.

[12] Francesca Albanese, rapporteuse spéciale des Nations unies, *Anatomy of a Genocide (A/HRC/55/73)*, présenté le 25 mars 2024 devant la 55^e session du Conseil des droits de l'homme (Genève). (Précision : la version finale du document a été formellement enregistrée le 1^{er} juillet 2024 dans le système de documentation de l'ONU — simple traitement administratif tardif, sans nouvelle présentation — mais la date de publication et de présentation effective du rapport reste le 25 mars 2024.)

[13] Francesca Albanese, *From economy of occupation to economy of genocide*, 30 juin 2025 : rapport sur les structures économiques, privées et publiques, qui soutiennent l'occupation et la destruction de Gaza.

[14] Association internationale des chercheurs sur le génocide, résolution de septembre 2025 : l'organisation affirme que les actes commis à Gaza remplissent les critères juridiques du génocide selon la Convention de 1948.

[15] Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 1948 : le texte punit non seulement le génocide, mais aussi l'entente, l'incitation directe et publique, la tentative et la complicité.

[16] Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, article 3 : les États condamnent spécialement la ségrégation raciale et l'apartheid.

[17] Statut de Rome de la Cour pénale internationale, article 7 : définition des crimes contre l'humanité ; article 8 : crimes de guerre, incluant notamment le fait d'affamer intentionnellement des civils comme méthode de guerre.

[18] Convention de Genève IV, 1949 : protection des personnes civiles en temps de guerre, interdiction des punitions collectives et obligation de protéger les populations civiles.

[19] Achille Mbembe, *Nécropolitique*, 2003 : concept du pouvoir souverain de décider qui peut vivre et qui peut être exposé à la mort.

[20] Malek Bennabi, concept de « colonisabilité » : référence théorique mobilisée ici par extension pour penser la soumission morale des puissants à leurs propres structures de domination.

[21] Antony Loewenstein, *The Palestine Laboratory: How Israel Exports the Technology of Occupation Around the World*, Verso, 2023 (prix Walkley du livre 2023) : enquête établissant comment armements et technologies de surveillance sont éprouvés sur la population palestinienne avant d'être commercialisés à l'international comme « battle-tested ».

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Escales sur le Web



Internet, Facebook et les réseaux sociaux sont désormais ancrés dans notre vie quotidienne. On y trouve de tout. Mais nous, nous nous intéresserons uniquement aux productions de ceux et celles qui font de ces formidables moyens de communication des outils utiles au service du savoir, de la culture et de la réflexion positive qui rassemble autour des valeurs hautement humaines auxquelles les Algériennes et les Algériens ont de tout temps adhéré. Cette page accueille aussi les publications du monde arabe et du continent africain.

Page animée Par Salim Nait Ouguelmim

L'ARAIGNÉE QUI A VENDU DES MORCEAUX DU CIEL

Il y a longtemps, dans un village, vivait une araignée rusée nommée Ududo. Elle était intelligente avec les mots et cherchait toujours des moyens de s'enrichir sans travailler. Un soir, alors qu'il s'asseyait sous un grand arbre, il regarda le vaste ciel bleu et une idée méchante s'est glissée dans son esprit.

Le lendemain matin, Ududo rassembla les villageois sur la place du marché.

– « Mes amis, a-t-elle annoncé fièrement, « Je suis la propriétaire légitime des cieus d'en haut. Mes ancêtres me les ont confiés il y a longtemps. Quiconque souhaite posséder un morceau du ciel doit me l'acheter. »

Les villageois haletaient de stupefaction. Certains doutaient d'elle, mais beaucoup croyaient à sa langue douce.

Ududo a coupé des morceaux de tissu bleus en petits carrés et les a vendus comme "certificats de propriété du ciel." Les agriculteurs, les chasseurs et les commerçants se sont précipités pour les acheter, rêvant que posséder une partie du ciel leur apporterait prospérité et honneur.

Bientôt, Ududo devint la créa-



ture la plus riche du village. Elle construisit une grande maison et se vanta devant tout le monde.

Mais un an, de terribles tempêtes frappa la terre. La foudre cli-gnota, le tonnerre a grondé et de fortes pluies ont détruit de nombreuses fermes. Les villageois effrayés se rassemblèrent autour d'Ududo.

– « Le ciel vous appartient, » s'écriaient-ils. « Commandez-lui d'arrêter de détruire nos récoltes ! »

» L'araignée tremblait. « Je... Je ne peux pas », a-t-elle trébuché.

Les villageois se sont mis en colère.

– « Vous avez pris notre argent et revendiqué la propriété de quelque chose qu'aucune créature ne peut posséder ! »

À ce moment-là, un vent puissant balaya le village et arracha les certificats de tissu bleu, les dispersant dans la rivière. Les aînés dé-

clarèrent qu'Ududo avait trompé le peuple et lui ont ordonné de rendre toutes les coquilles de cowrie qu'elle avait ramassées.

Honte et sans le moindre sou, Ududo disparut dans la forêt.

À partir de ce jour, on voit des araignées tissant leurs toiles dans des coins solitaires, se cachant des humains qu'elles avaient autrefois trompé.

Et les villageois enseignent à leurs enfants :

– « Méfiez-vous de ceux qui revendiquent la propriété de ce qui appartient à tout le monde, car la cupidité et la tromperie ne peuvent pas s'opposer. »

LEÇON DE MORALE :

Ne vous laissez pas tromper par des promesses vides, et ne cherchez jamais la richesse par le mensonge. Certaines choses sont des cadeaux destinés à tous et ne peuvent jamais vraiment appartenir à une seule personne.

Publié par choupibandita893 sur Facebook dans contes, légendes et gestes de l'Afrique de l'Ouest, le 23 juin 2026

L'ORIGINE DU DIVORCE

Il était une fois un homme et une femme mariés qui vivaient heureux. Lui allait à la chasse et elle cultivait un grand champs de maïs qui s'étendait à l'infini. Malheureusement, un groupe de gorille venait régulièrement piller la récolte. Un jour, il fut sollicité par sa femme pour chasser les gorilles qui endommageaient le champs. Mais il refusa, disant que s'il surveillait un coin, les gorilles allait saccager de l'autre côté.

Un matin, la femme en eut assez et décida de chasser elle-même les gorilles de son champs. Elle emporta au champs le carquois et l'arc de son mari pendant que celui-ci dormait. Arrivée là-bas, elle se mit à l'affût, bien cachée derrière un buisson. Peu de temps après, tout un groupe de singe arriva pour prendre le petit déjeuner. La femme sorti une flèche du carquois et la décrocha sur le plus gros d'entre eux, leur chef, qui s'écroula. Les gorilles s'enfuirent en emportant le corps inanimé de leur chef. De retour au village, la femme alla annoncer à son mari qu'elle s'était occupée elle-même des bêtes qui ravageaient sa récolte. Au lieu de la féliciter, l'homme se mit en colère sous prétexte qu'elle avait perdu sa flèche. Elle fut donc obligé de retourner sur ses pas pour la récupérer. Dans son chagrin elle se mit à chanter :

Tiandé kwouè oho dé kwouè, tiandé
Ta di tabassoué, tiandé
Bou ayé soun, tiandé
Soun ayé bou, tiandé
Djrou ayé cloui, tiandé
Cloui ayé djrou, tiandé (etc)
(l'auditoire reprend " tiandé " à la fin de chaque phrase du conteur)

Mince alors ! aller chez les gorilles, aller chez les gorilles, mince alors !

La flèche a atteint quelle partie d'abord ? mince alors !
La jambe ou le bras ? mince alors !
Le bras ou la jambe ? mince alors !
La tête ou le ventre ? mince alors !
Le ventre ou la tête ? mince alors !(etc)

Elle marcha pendant deux jours et une nuit en suivant les traces des gorilles avant d'arriver à leur village. Des centaines de gorilles immenses et féroces s'étaient réunis pour pleurer autour du corps de leur chef mort. Et la fameuse flèche était encore plantée dans sa poitrine. Alors, elle se jeta dans la foule et se mit à pleurer tout en chantant (Tiandé kwouè...) et en faisant de grande démonstration de douleur. Un peu surpris, les primates lui demandèrent



qui elle était car en ce temps là, les hommes et les animaux se comprenaient. Elle répondit alors qu'elle était venue de très loin dès qu'elle avait appris le décès du grand singe, qui était son parent éloigné mais adoré.

Au bout de plusieurs jours, même les enfants du chef étaient fatigués de pleurer mais elle continuait à hurler et à se rouler par terre dans une mare de pleurs. De sorte que tous les singes se sentaient gênés qu'une parente éloigné soit plus chagrinés qu'eux-mêmes, ses proches. Alors, il lui demandèrent si quelque chose pourrait diminuer sa peine. Elle leurs dit que s'ils pouvaient lui donner la flèche qui était à l'origine du décès, elle rentrerait chez elle avec un souvenir de son parent adoré. Ils lui donnèrent la fameuse flèche avant de la raccompagner aux portes de leur village. Une fois rentrée chez elle, elle donna la flèche à son mari et décida de le

quitter. Ainsi, par eux, arriva le premier divorce.

Publié par choupibandita893 sur Facebook dans contes, légendes et gestes de l'Afrique de l'Ouest, le 23 juin 2026

LE TAM-TAM DE L'OISEAU BLEU

Dans la vallée de Yandaga, vivait un oiseau bleu au chant si doux qu'on disait qu'il pouvait apaiser les colères les plus terribles. Mais un jour, son chant s'arrêta.

Le village sombra alors dans l'agitation. Les disputes naissaient pour un rien, et les enfants refusaient d'écouter les anciens. Le vieux forgeron déclara :

– « Ce silence est un mauvais signe. Le cœur du village est malade. »

Un jeune garçon nommé Siriki, curieux et courageux, décida de suivre les traces de l'oiseau. Il traversa la rivière, grimpa les collines, marcha pendant trois jours et trois nuits. Au sommet du mont Tèma, il trouva l'oiseau, triste, posé sur un rocher.

– « Pourquoi ne chantes-tu plus ? » demanda Siriki.

L'oiseau répondit :
– « Les hommes n'écotent plus. Ils ne prennent plus le temps. Alors, pourquoi chanter ? »

Siriki sortit un petit tam-tam que son grand-père lui avait confié. Il frappa doucement, avec respect. L'écho se répandit dans les collines. L'oiseau écouta.

– « Voilà un cœur qui parle avec sincérité, » dit-il.

Et pour la première fois depuis des lunes, il se remit à chanter.

Le chant descendit la montagne et toucha le village. Les cris cessèrent. Les cœurs s'apaisèrent. Et les anciens dirent :

– « Ce n'est pas l'oiseau seul qui nous sauve, mais celui qui a su l'écouter. »

Morale :
La paix revient toujours par celui qui sait écouter ce que les autres ignorent.

Publié par choupibandita893 sur Facebook dans contes, légendes et gestes de l'Afrique de l'Ouest, le 22 juin 2026



Fajr	Dohr	Asr	Maghreb	Isha
03:30	12:50	16:40	20:08	21:54

EN MARGE DE SA PARTICIPATION À LA 165E SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA LIGUE DES ETATS ARABES

ATTAF S'ENTRETIENT AVEC LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE L'UE POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a eu un entretien bilatéral avec Mme Kaja Kallas, Haute représentante de l'Union européenne (UE) pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, en marge de la réunion ministérielle consultative arabe et des travaux de la reprise de la 165e session ordinaire du Conseil de la Ligue des Etats arabes au niveau ministériel, tenus à Amman (Jordanie), indique mardi un communiqué du ministère.

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a eu un entretien bilatéral avec Mme Kaja Kallas, Haute représentante de l'Union européenne (UE) pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, en marge de la réunion ministérielle consultative arabe et des travaux de la reprise de la 165e session ordinaire du Conseil de la Ligue des Etats arabes au niveau ministériel, tenus à Amman (Jordanie), indique mardi un communiqué du ministère.

Cette rencontre a permis "d'examiner l'état des relations de coopération entre l'Algérie et l'UE dans tous les domaines, ainsi que la nécessité de dynamiser les mécanismes de coopération bilatérale et de concrétiser les prochaines échéances en vue de porter ces relations à des niveaux plus élevés", précise-t-on de même source.

Les deux parties ont également échangé les vues et analyses concernant plusieurs questions régionales et internationales d'intérêt commun, conclut le communiqué.

RA



TRANSPORT FERROVIAIRE

LANCEMENT DE LA CARTE "WAQAR" AU PROFIT DES RETRAITÉS ET DES AYANTS DROIT

La Caisse nationale des retraites (CNR) a signé une convention de partenariat avec la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), en vertu de laquelle a été lancée la carte "Waqar", permettant aux retraités et aux ayants droit de bénéficier d'avantages spécifiques dans le domaine du transport ferroviaire, indique mardi un communiqué de la Caisse.

"Cette carte permet de bénéficier d'une réduction de 50% sur les tarifs des billets de voyage sur l'ensemble des lignes exploitées par la SNTF, y compris la ligne internationale Alger-Tunis, ce qui facilitera le déplacement des retraités et leur offrira des conditions de voyage avantageuses à des tarifs préférentiels", précise la même source.

"L'entrée en vigueur effective de cette carte est prévue à partir du 1er juillet prochain, à travers l'ensemble des guichets de vente et points de service relevant de la SNTF".

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la concrétisation de la coopération entre la CNR et la SNTF, à travers "la conjugaison des efforts pour développer les services à caractère social au profit des retraités, et renforcer leur accès à de nouveaux avantages, en vue d'améliorer leurs conditions de vie et répondre à leurs besoins quotidiens".

Cette convention reflète la volonté des deux parties "de promouvoir le principe de solidarité nationale et d'améliorer le service public, à travers la mise à disposition de solutions pratiques et de

services de qualité au profit des retraités, en reconnaissance de leurs parcours et contributions au service de la patrie", ajoute le communiqué.

Dans ce cadre, la CNR réaffirme sa volonté de poursuivre ses efforts visant à élargir le réseau des services et des avantages accordés aux retraités, à travers le lancement d'initiatives et de nouveaux partenariats, à même d'"améliorer leur qualité de vie et de leur offrir des services de proximité plus efficaces", conformément aux orientations des hautes autorités du pays visant à "promouvoir le service public et à consacrer la dimension sociale", conclut le communiqué.

RA

ATHLÉTISME / MEETING DE SAINT-ETIENNE

L'ALGÉRIENNE SOUAD AZZI REMPORTE LE 5000 MÈTRES MARCHE

L'athlète algérienne Souad Azzi a remporté le 5000 mètres marche au meeting de Saint-Etienne, avec un chrono de 22:08.62".

La marcheuse algérienne a établi au passage un nouveau record du meeting sur cette distance. L'ancien record était détenu par la Française Célia Vidalnic, du club Clermont Auvergne, avec un chrono de 24:08.84".

La marcheuse du MB Bejaïa, qui a disputé cette course sous les couleurs du club local, SC Amiens, a devancé Meline Rilos, du club Asvel Villeurbanne (2e en

24:01.76") et Lily Esa Théolier, du club As Aix-Les-Bains, ayant complété le podium en 24:06.81".

Une nouvelle bonne performance, qui confirme l'excellente forme actuelle de Souad Azzi qui au mois de mars dernier avait déjà battu le record d'Algérie du 10.000 mètres marche.

C'était lors du Championnat national hivernal d'athlétisme disputé au stade annexe du complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger) où elle avait réalisé un chrono de 44:57.42".

RS

ACCIDENTS DE LA ROUTE

48 MORTS ET 1883 BLESSÉS EN UNE SEMAINE

Quarante-huit (48) personnes ont trouvé la mort et 1883 autres ont été blessées dans 1548 accidents de la route survenus du 14 au 20 juin en cours, dans plusieurs wilayas, indique, mardi, un bilan de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Sidi Bel Abbes avec 6 morts et 34 blessés dans 19 accidents de la circulation, précise la même source.

Dans le cadre du dispositif de surveillance des

plages, 2568 interventions ont été effectuées par la Protection civile, ayant permis de sauver de noyade 1649 personnes, de prodiguer des soins de première urgence à 750 autres et d'évacuer 156 personnes vers les structures de santé, ajoute le bilan, déplorant, toutefois, la mort par noyade de 13 personnes au niveau des plages et 5 autres dans des réserves d'eau.

Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 2796 incendies urbains, in-

dustriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés au niveau des wilayas d'Alger (169 incendies), Blida (145) et Chlef (127).

Pour ce qui est du dispositif de lutte contre les incendies de forêts et de récoltes, il a été procédé à l'extinction de 351 incendies de couvert végétal à travers plusieurs wilayas.

RS

JOURNÉE D'ACHOURA

JEUDI PROCHAIN CHÔMÉ ET PAYÉ

La journée du jeudi 10 Moharam 1448 de l'Hégire (Achoura), correspondant au 25 juin 2026, sera chômée et payée, indique lundi, un communiqué conjoint du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale et de la Direction générale de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

"A l'occasion de la Journée d'Achoura et conformément à la loi 63-278 du 26 juillet 1963 modifiée et complétée fixant la liste des fêtes légales, la journée du

jeudi 10 Moharam 1448 de l'Hégire, correspondant au 25 juin 2026, est chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics et privés, ainsi qu'aux personnels des entreprises publiques et privées, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée", précise le communiqué.

Toutefois, "les institutions, administrations pu-

bliques, établissements, offices et entreprises précités, sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posté", souligne la même source.

RA